



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.9

4 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 9e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 26 septembre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)

puis : M. MOUSSA (Egypte)
(Vice-Président)

M. FLEMMING (Sainte-Lucie)
(Vice-Président)

M. de MARCO (Malte)

Allocution de M. Ramsewak Shankar, Président de la République du Suriname

Débat général [9] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Déclarations de :

M. Clark (Canada)
M. Eyskens (Belgique)
M. van den Broek (Pays-Bas)
M. Booh-Booh (Cameroun)
M. Frutos Vaesken (Paraguay)
M. Bozer (Turquie)
M. Poos (Luxembourg)
M. Fernández Ordóñez (Espagne)
M. Collins (Irlande)

La séance est ouverte à 15 h 25.

ALLOCUTION DE M. RAMSEWAK SHANKAR, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SURINAME

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République du Suriname.

M. Ramsewak Shankar, Président de la République du Suriname, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Ramsewak Shankar, Président de la République du Suriname, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. SHANKAR (Suriname) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple du surinamais, je vous présente mes meilleurs voeux et mes félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

Vos talents diplomatiques et votre sagacité dans les questions internationales sont bien connus et largement respectés. Nous nous réjouissons donc de vous voir occuper ce poste important, et vous assurons de notre plein appui.

Nous désirons aussi exprimer notre satisfaction à l'égard de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Narvin Garba, pour la façon adroite et éclairée dont il s'est acquitté de ses fonctions de président au cours de la dernière session.

En outre, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a, une fois de plus, mis ses meilleurs efforts au service de ses fonctions. Il fait face à un flot ininterrompu de problèmes, dont le moindre n'est pas celui découlant de la situation actuelle dans la région du Golfe, et il relève ces défis avec diplomatie, talent, patience et sagesse.

Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au plus récent Membre de notre famille des nations : la Principauté de Liechtenstein. Nous sommes impatients de développer et d'entretenir des relations fructueuses avec cette nation soeur.

Il est encourageant de constater que, à une époque de changements profonds, l'Organisation des Nations Unies remplit résolument son mandat et continue de démontrer son utilité et son importance en tant qu'instrument légitime de préservation et de consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Président Shankar

C'est l'impartialité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité à tenir compte de tous les intérêts légitimes qui en font l'instance la mieux placée et la plus appropriée pour établir et maintenir la paix.

Le système des Nations Unies, établi sur la base d'un système juridique de coexistence internationale civilisée, a été trop souvent mis dans la situation de construire la paix face à la dure réalité de l'équilibre des forces et de la justice et du droit internationaux.

Le Président Shankar

Si les 45 années d'existence de cette organisation nous ont enseigné quelque chose, c'est bien le fait que l'ONU est une organisation durable et parfaitement viable, et que la vision des pères fondateurs était perspicace. Maintenant que la Charte des Nations Unies a été pleinement reconnue comme guide valide et essentiel, nous chérissons l'espoir que l'Organisation pourra relever les défis des années 90 et au-delà.

Il y a deux ans, j'ai déjà eu le plaisir d'informer l'Assemblée que le Suriname était entré dans une nouvelle phase depuis que le peuple surinamais avait exprimé son désir véritable de démocratie. Mais il était clair, à ce moment-là, que la transformation de l'ordre politique et social dans notre pays ne serait pas une tâche facile. En fait, les intérêts divergents qui se manifestent dans notre société ont entravé la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement pour cette phase du processus de démocratisation, dans lequel les questions du renforcement d'une prise de conscience commune, d'une participation générale de la société et d'un consensus national dans l'intérêt d'un développement national soutenu sont, en premier lieu, prises en compte.

Mon gouvernement a été heureux de voir qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises au sein de la communauté, qui visent à promouvoir l'harmonie nationale indispensable. Nous y avons donc répondu en entamant un dialogue national, qui devrait jouer le rôle de mécanisme de consensus constructif. Ce mécanisme, qui incarne la mobilisation de tous les groupes sociaux, devrait permettre d'élaborer des stratégies et de débattre de la mise en oeuvre de programmes visant la concrétisation de notre développement national.

Nous nous rendons bien compte que ce développement national devrait s'inscrire dans un cadre juridique et politique institutionnel spécifique applicable à l'ensemble du territoire, qui serait susceptible d'encourager la stabilité, la paix et la sécurité nationales. Il va de soi que, sans un développement économique et social national soutenu, tous nos efforts pour établir et encourager une démocratie constitutionnelle seront vains. Nous sommes donc convaincus que nos efforts devraient viser la réalisation d'un consensus national dont j'ai parlé plus tôt, et l'élaboration de mesures nous permettant de franchir les obstacles économiques actuels.

Grâce à sa vaste zone maritime, à son arrière-pays, et à ses ressources naturelles abondantes, le Suriname dispose de l'infrastructure de base nécessaire

Le Président Shankar

permettant à sa population d'avoir un niveau de vie décent. Les conditions sociales et économiques actuelles ont eu, toutefois, un effet négatif sur la pleine utilisation de son potentiel naturel. Nous sommes, bien sûr, convaincus qu'aucun gouvernement responsable ne peut, pour quelque raison que soit, laisser simplement de côté les sages conseils des experts quant aux causes internes du déclin de la productivité et de l'augmentation de l'inflation. Mon gouvernement a en fait sérieusement entrepris, sur le plan national, les préparatifs d'un programme élaboré minutieusement, inspiré par le besoin tant d'ajustement que de stabilité.

Notre prudence est justifiée par l'examen des résultats des ajustements qui ont été imposés à certains pays et qui ont eu des effets graves sur la stabilité des processus démocratiques. Par conséquent, lorsque des pressions économiques et politiques sont exercées de l'extérieur au mépris des engagements solennels contractés en vertu d'un traité et au mépris de la complexité historiquement établie de notre société, nous y voyons non seulement une dérogation aux nobles principes, mais également une tentative injustifiée d'ingérence dans le processus de prise de décisions dans notre société.

Je suis bien conscient du fait que les problèmes de mon pays, dont je viens de parler brièvement, ne sont pas des problèmes uniques et qu'ils sont ceux d'autres pays également. Cela n'est qu'un exemple de la tendance contraire qui se manifeste dans les relations économiques internationales, et qui se caractérise par un écart toujours croissant entre le Nord industrialisé et les pays en développement qui dépendent de plus en plus du financement étranger pour leur développement et qui sont confrontés à l'appauvrissement croissant de leurs populations.

Un nombre de ces pays en développement ont cessé de se développer sur le plan du revenu par habitant, et des phénomènes tels que la pauvreté, la misère, la malnutrition, voire la faim, deviennent de plus en plus une préoccupation commune à plusieurs d'entre eux. Dans la plupart des pays en développement, la population continue de souffrir de privations incommensurables : 1 milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue, 900 millions ne reçoivent aucune éducation, et 14 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans.

Au cours de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en avril dernier, les représentants de divers pays du Nord et du Sud ont exprimé leur déception croissante devant les résultats de la Stratégie du développement prévue pour les années 80. L'expression "décennie perdue" illustre à

Le Président Shankar

l'évidence la grande frustration que les pays en développement éprouvent quant à leur position économique, malgré les changements techniques prodigieux et la croissance dynamique qui ont caractérisé le développement des pays riches.

On est de plus en plus conscient du fait que notre monde est un monde interdépendant, et que les événements qui se produisent dans une région touchent inévitablement les autres régions. Sur cette toile de fond, il est inacceptable que des îlots de profusion et d'opulence existent au milieu d'un océan de pénurie et de pauvreté. Pour réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, il serait souhaitable de prendre des mesures urgentes et efficaces telles que le transfert de techniques, la solution du problème de la dette extérieure, l'accession au marché commercial mondial et un financement externe adéquat. Ma délégation espère, à cet égard, que l'adoption du nouveau Programme d'action par la deuxième Conférence de Paris sur les pays les moins avancés permettra de redresser effectivement la situation qui ne cesse de se détériorer dans la majorité des pays en développement.

Plus que jamais, il faut reconnaître le rôle central que joue le facteur humain dans le processus de développement. La santé, la nutrition, le logement, les politiques démographiques et d'autres services sociaux sont des éléments clefs pour améliorer le bien-être de l'individu et pour assurer un développement couronné de succès. L'éducation et la formation, qui doivent être mises à la disposition de tous, sont essentielles pour améliorer la qualité des ressources humaines et pour soutenir la croissance économique.

La situation internationale actuelle, après les changements mondiaux fondamentaux qui se sont produits à la fin de la décennie, est entrée dans une nouvelle ère. Certaines des hypothèses clefs, ainsi que des structures et des attitudes fondées sur des politiques et des concepts de l'ère de la guerre froide, sont maintenant dépassées et ne peuvent plus répondre aux besoins et aux impératifs d'aujourd'hui. La fin de la guerre froide et la fin des affrontements Est-Ouest permettent maintenant de réaliser des économies grâce au désarmement, ce qui, à son tour, peut se traduire par l'allocation d'un plus grand volume de ressources aux programmes de développement des pays en développement.

Le Président Shankar

Après les changements positifs qui se sont produits dans de nombreuses régions du monde, les troubles et la situation explosive qui caractérisent la région du Golfe prouvent toutefois que le relâchement des tensions entre les deux grandes puissances ne s'est pas étendu à tous les domaines des relations internationales ni n'a mené à la solution de l'une des questions internationales clefs.

Les événements du Golfe ont non seulement modifié l'équilibre du pouvoir dans cette région, mais aussi l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché mondial du pétrole. Ces événements ont déjà eu un impact considérable sur les économies de nombreux pays en développement, en particulier les pays non producteurs de pétrole.

Le Gouvernement du Suriname condamne l'invasion du Koweït et appuie les résolutions 660 (1990) et 661 (1990) du Conseil de sécurité. Nous rappelons les principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et le caractère inadmissible de toute tentative visant à changer le système de gouvernement d'un pays par la force.

La crise actuelle met une fois encore en lumière la vulnérabilité de petits Etats - tant du point de vue de leur sécurité que de leur souveraineté - et la nécessité de mécanismes régionaux et internationaux particuliers pour traiter des menaces potentiellement dangereuses qui pèsent sur la sécurité et la souveraineté de petits Etats. Aussi prions nous instamment le Secrétaire général d'étudier les moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

La crise actuelle a également fait ressortir la nécessité urgente de déployer des efforts plus intenses pour régler d'autres situations de crise telles que la question de Palestine. A notre avis, un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient n'est envisageable que si l'on tient pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, fondés sur les résolutions 241 (1967) et 338 (1973).

Cela dit, nous pensons qu'une solution d'ensemble, juste et durable, du problème du Moyen-Orient peut être recherchée dans le cadre d'une conférence de paix internationale, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient toutes les parties concernées.

L'amélioration des relations Est-Ouest a donné un élan positif à toute une série de questions de limitation des armements et de désarmement. Bien que des accords bilatéraux prometteurs tels que le Traité sur l'élimination des missiles

Le Président Shankar

nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - aient été réalisés, de même que des progrès en ce qui concerne le désarmement et les mesures propres à renforcer la confiance, la situation explosive dans le Golfe fait ressortir la sombre réalité de l'accumulation des armements. Les êtres humains ne sont pas infallibles. C'est pourquoi, dans une situation complexe, une décision aussi bien intentionnée soit-elle, peut entraîner une erreur de calcul et menacer gravement l'humanité, la paix et la sécurité du monde. A fortiori, dans une situation comme celle que connaît la région du Golfe, où il a déjà été prouvé que des pays possèdent des armes chimiques et nucléaires.

De nombreux Etats Membres ont à maintes reprises demandé en vain à la communauté internationale de négocier un arrangement contraignant en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Un désarmement complet devrait inclure les armes nucléaires, les armes chimiques et d'autres armes de destruction massive.

La crise du Golfe nous a au moins enseigné une chose, à savoir que la prolifération des armes chimiques et nucléaires doit être définitivement et efficacement arrêtée. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle que la majeure partie des travaux de la Conférence du désarmement à sa session de 1990 soit consacrée à l'élaboration d'une convention multilatérale sur les arsenaux d'armes chimiques.

Les forces du changement ont eu de nombreux effets et ont fourni un élan puissant à la lutte contre la domination tel que le Mouvement contre l'apartheid en Afrique du Sud. Pendant longtemps, la force a été l'arme principale pour étouffer la volonté de la majorité du peuple sud-africain. Le régime de l'apartheid avait à sa disposition un grand nombre d'armes dont il était prêt à se servir contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud. Il est encourageant de constater que les autorités de Pretoria ont fini par accepter le caractère inévitable de l'effondrement de l'apartheid et par admettre que la négociation est le seul moyen d'éviter un avenir dangereux. La remise en liberté triomphante de Nelson Mandela a montré qu'un changement était bien intervenu en Afrique du Sud.

Mon gouvernement se félicite de la déclaration conjointe du Gouvernement sud-africain et de l'African National Congress of South Africa (ANC) du 6 août 1990 et de l'adoption par consensus du projet de résolution A/44/L.68 du 14 septembre 1990. Nous attendons le moment où l'apartheid aura vraiment disparu

Le Président Shankar

et où une Afrique du Sud unie et non raciale, fondée sur la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, aura rejoint l'Organisation.

Le vent du changement dans la compréhension internationale a également soufflé sur le Cambodge. Après de nombreuses années de conflits et de souffrances dans ce pays, l'accord récent intervenu à Jakarta, visant la constitution d'un conseil national, conformément à la proposition de paix des Nations Unies, est le signe que les parties s'acheminent vers un avenir plus concret et prometteur, ouvrant ainsi la voie à une solution globale et durable. Nous nous félicitons de tout coeur de cet accord et prions instamment la communauté mondiale de favoriser cette évolution, offrant ainsi au peuple cambodgien de nouvelles perspectives de paix, de stabilité et de sécurité.

Le niveau actuel de compréhension internationale a eu également un effet bénéfique sur le problème de la péninsule coréenne. L'initiative louable des dirigeants des deux Etats pour parvenir à un règlement négocié mérite l'appui et l'encouragement de la communauté mondiale. Le Gouvernement du Suriname appuie les aspirations du Gouvernement sud-coréen à devenir Membre de l'Organisation. Il n'est pas non plus opposé à une adhésion séparée des deux Etats en attendant l'unification du peuple coréen.

Les événements en Amérique centrale en sont désormais à un stade qui permet d'espérer l'instauration d'une paix durable dans la région, mais il est nécessaire d'assurer la stabilité par le biais du développement économique et social.

Suriname suit avec grand intérêt les préparatifs des prochaines élections en République de Haïti. Nous espérons que ces élections auront lieu de façon pacifique et qu'elles donneront au peuple haïtien la possibilité de décider de son propre avenir.

Le Président Shankar

Notre cadre institutionnel actuel concernant la politique en matière d'environnement doit être renforcé et complété, et des lois et des règlements supplémentaires sur l'environnement doivent être promulgués.

Au plan régional, le Suriname a joué un rôle actif à cet égard dans le cadre du Traité de coopération en Amazonie.

Nous espérons qu'au cours des prochaines discussions aux niveaux régional et international, un accord interviendra qui permettra de trouver des solutions aux problèmes relatifs à la destruction de l'environnement.

Au cours de la dix-septième session extraordinaire, tenue en février de cette année, l'Assemblée générale a adopté par consensus une Déclaration politique et un Programme d'action mondial concernant le problème du trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues. Au cours de cette session, pratiquement tous les Etats et diverses organisations ont accordé une grande attention à ce problème et à ses conséquences néfastes.

Mon gouvernement a déjà adopté des mesures sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour prévenir, limiter et éliminer la production, la consommation et le trafic illégal des stupéfiants et des substances psychotropes. Nous réalisons toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire.

Je saisis cette occasion de rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour le travail constructif qui a été accompli dans ce domaine.

L'activité diplomatique menée par la communauté internationale pendant de nombreuses années par l'intermédiaire des Nations Unies a commencé à porter ses fruits. Cela, entre autres, est dû principalement à un climat international dans lequel les tensions se sont relâchées par suite de l'amélioration très nette des relations entre les deux grandes puissances.

La communauté internationale redécouvre l'utilité et le caractère indispensable du multilatéralisme. Elle a eu de nouvelles occasions de s'acquitter activement de sa tâche qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Nations Unies et ses organes principaux commencent à répondre aux grandes attentes de la communauté internationale.

Toutefois, cette description quelque peu idyllique de l'évolution des relations politiques internationales ne doit pas nous amener à négliger les sources de conflit international qui continuent d'assombrir le climat, telles que la misère mondiale, le problème de l'endettement, la destruction de l'environnement,

Le Président Shankar

le problème chronique de la drogue et les injustices qui caractérisent les relations économiques internationales. Ces sources, outre le conflit récent qui s'est élevé dans le région du Golfe et qui menace la paix mondiale, ont montré clairement que les avantages que l'on attend de l'amélioration du climat politique ne sont ni automatiques ni équilibrés.

L'histoire du monde a montré à maintes reprises que la tendance de certains Etats à entreprendre une action unilatérale pour faire avancer leurs intérêts nationaux a été la menace la plus grave qu'ait connue la sécurité internationale parce qu'elle a provoqué des tensions, des conflits et le recours à la force militaire.

La situation internationale actuelle complexe et contradictoire fait qu'il est nécessaire d'exploiter au maximum le potentiel de maintien de la paix qu'offre le multilatéralisme pour le bien de toute l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Suriname de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Ramsevak Shankar, Président de la République du Suriname, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur désirant s'exprimer dans le cadre du débat général de cet après-midi, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le fait que, conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa troisième réunion plénière, le 21 septembre 1990, la liste des orateurs désirant participer au débat général sera close à 18 heures cet après-midi. Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de se faire inscrire le plus rapidement possible.

M. CLARE (Canada) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations et mes vœux les plus sincères à l'occasion de votre accession aux fonctions importantes de Président de la présente session de l'Assemblée générale. La sagesse et la compréhension dont vous faites preuve à ce poste sont particulièrement appropriées en ces moments historiques. Je suis certain que vous ferez grand honneur au legs de votre prédécesseur.

M. Clark (Canada)

D'ici quelques jours, les dirigeants de plus de 80 pays se réuniront ici pour parler du sort désespéré de dizaines de millions d'enfants innocents qui existent de par le monde - les horreurs de la faim et de la maladie, les conséquences démoralisantes de l'analphabétisme, le scandale des mauvais traitements. Le Premier Ministre du Canada a l'honneur d'être co-Président du Sommet mondial pour les enfants, qui concentrera son attention comme jamais auparavant sur ce que notre organisation doit encore faire : édifier un ordre mondial qui permette à toutes les nations, à tous les peuples, de toutes couleurs et croyances de vivre sur une planète prospère, pacifique, libre et juste.

Selon un vieil adage indien Haida du Canada occidental :

"Nous n'héritons pas cette terre de nos parents; nous l'empruntons seulement à nos enfants."

C'est cette idée qui anime le Sommet pour les enfants, tout comme il doit animer cette organisation.

Nous vivons à une époque peu ordinaire. Jamais cet organisme n'a eu davantage l'occasion d'exercer la mission qui lui est assignée, et jamais auparavant les risques et les défis n'ont été aussi considérables.

L'an passé, nous avons vu s'effondrer les anciennes barrières, se désintégrer les murs - murs de l'esprit et murs réels - murs que nous croyions jadis érigés à jamais.

Nous, à l'Occident, peut-être de façon extrême, étions habitués à voir le monde au travers du prisme de la guerre froide. Ce prisme déterminait nombre de nos priorités et guidait nos actions. Ce prisme était une prison, et il est maintenant brisé, ce qui a permis l'éclosion de la liberté. Liberté pour des millions de personnes en Europe centrale et en Europe de l'Est qui connaissent maintenant la démocratie alors qu'elle n'était récemment encore qu'un rêve pour eux. Liberté d'esprit pour des hommes et des femmes qui peuvent maintenant s'attaquer à d'anciens problèmes longtemps négligés et aux nouveaux problèmes qui se posent maintenant à nous. Liberté pour le monde, qui est maintenant débarrassé des tensions suscitées par un équilibre européen de la terreur qui avait gagné les coins les plus reculés de la planète. Et liberté pour cette organisation, où les prescriptions de la Charte des Nations Unies cessent d'être des objectifs lointains pour traduire maintenant notre action commune.

M. Clark (Canada)

Au cours des 12 derniers mois, des progrès ont été accomplis non seulement dans plusieurs régions mais également dans plusieurs dossiers.

La Namibie, dernière colonie d'Afrique, en est maintenant la plus jeune démocratie. Nous sommes très fiers du rôle joué par l'ONU dans la transition de ce pays vers son indépendance, rôle qui a été rendu possible grâce à l'effort international des 109 Membres de l'Organisation. En Afrique du Sud, Nelson Mandela qui est maintenant en liberté et le Président De Klerk s'apprêtent à commencer un processus de négociations en vue d'établir une Afrique du Sud qui serait sur des bases non raciales et démocratiques. Nous sommes heureux de ce progrès et attendons avec impatience d'assister à des changements nets et irréversibles dans le régime de l'apartheid. Nous faisons appel à la bonne volonté de tous les Sud-Africains pour mettre fin à la violence qui jette une ombre sur le processus de négociations.

Au Cambodge, les parties à ce long et sanglant conflit que nous connaissons sont peut-être sur la voie d'un règlement pacifique. Toute la population canadienne se réjouit de l'unanimité avec laquelle le Conseil de sécurité a approuvé la semaine dernière un protocole visant à favoriser une solution politique globale à ce conflit. Cela, nous l'espérons, rendra bientôt aux Cambodgiens un espoir de règlement juste, pacifique et durable. Le Canada appuie sans réserve cet effort et a déjà consacré plus de un million et demi de dollars pour aider l'ONU à mettre en branle ce dispositif du pays.

Ailleurs en Asie, nous estimons que le Gouvernement de la Corée du Sud a pris une initiative louable en commençant des conversations avec son voisin du Nord. Nous sommes impatients de voir la Corée devenir un membre actif et à part entière de cette assemblée.

En Amérique latine, l'expérience et le savoir-faire uniques de l'ONU ont été inestimables. Le cessez-le-feu qui est intervenu au Nicaragua, l'heureuse conclusion du processus démocratique ultérieurement en marche dans ce pays et le progrès des conversations au Salvador et au Guatemala ramèneront peut-être enfin l'espoir dans cette région depuis trop longtemps déchirée par les conflits et les idéologies.

Dans le golfe Persique, les Nations Unies jouent aujourd'hui le rôle qu'elles n'ont pas été en mesure de jouer depuis des dizaines d'années. Ainsi, grâce à elles, la communauté internationale déploie son autorité pour tenter de ramener

M. Clark (Canada)

dans le rang un pays qui, de façon nette et flagrante, a violé les dispositions de la Charte de l'Organisation des Nations Unies concernant la renonciation aux politiques d'agression et, ce faisant, mis en péril les efforts sérieux de tous les Membres de l'Organisation en vue de résoudre les conflits de manière pacifique.

La capacité pour le Conseil de sécurité d'agir de concert est le signe incontestable qu'une nouvelle ère de coopération s'ouvre à nous. Elle est aussi toutefois, un avertissement à l'Iraq que l'ONU ne se laissera pas fléchir tant qu'il n'aura pas retiré ses troupes du Koweït et rendu son indépendance à ce petit pays.

Ce ne sont évidemment pas que de simples résolutions dont nous avons besoin. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent, chacun à sa façon, assurer l'efficacité des mesures adoptées jusqu'ici et user de toutes les ressources diplomatiques dont ils disposent pour persuader l'Iraq de retirer ses troupes.

L'agression de l'Iraq est un test décisif de ce que les Nations Unies peuvent maintenant devenir. Si nous réussissons ici, les Nations Unies enverront un signal clair et sans ambiguïté aux autres pour leur dire que le monde est maintenant différent. Que les Nations Unies ne toléreront pas l'agression et que le droit international doit être respecté et non pas méconnu.

Ce n'est pourtant pas le moment d'être suffisant. Que nous réussissions dans certaines parties du monde signifie qu'il nous reste encore à réussir dans d'autres parties du monde. Que nous ayons réussi à résoudre certains problèmes signifie qu'il en reste encore beaucoup à régler.

Au Liban, une situation grave persiste et tandis que nous nous réjouissons des progrès constitutionnels réalisés l'année dernière, tous les membres de la communauté internationale, collectivement et individuellement, doivent faire des efforts pour rendre au Liban son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Au Moyen-Orient, bien que l'attention du monde soit fixée sur le Golfe, les différends entre Arabes et Israéliens, Palestiniens et Israéliens se poursuivent et continuent d'être non réglés et menaçants. Une solution négociée, juste et durable fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, est maintenant plus vitale que jamais.

M. Clark (Canada)

Au Sahara occidental, certains progrès ont été réalisés grâce aux grands efforts du Secrétaire général pour encourager le dialogue visant la paix. Les vraies difficultés persistent et un règlement n'a pas encore été réalisé.

Dans la corne de l'Afrique, le cycle du conflit, de la pauvreté et de la famine se poursuit. Alors que nous pouvons être fiers de la façon dont les Nations Unies et ses institutions fournissent des vivres à ceux qui sont dans le besoin, seule une solution politique durable mettra fin au terrible fléau de la famine dans cette région.

Dans le reste du monde, le défi n'est que trop clair : les niveaux inégaux de développement qui perpétuent la pauvreté et engendrent le conflit; une population mondiale qui dépassera les 3 milliards 500 millions d'habitants dans les 35 ans à venir; 14 millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies et de faim; une génération épuisée par les stupéfiants; la prolifération des armes, chimiques, nucléaires et classiques; et un environnement affaibli, dont on pollue l'air, et dont les océans et les lacs deviennent des égouts et dont les forêts sont détruites comme si elles étaient renouvelables. Ce n'est pas là le tableau d'une planète prometteuse : c'est l'image d'une planète qui souffre.

Mon propre pays, le Canada, est un endroit béni par la Providence. Nous sommes prospères, nous sommes libres. Nous sommes en paix. Mais nous aussi, devons faire face à la nécessité d'aborder nos propres problèmes avec des attitudes nouvelles et de nouvelles approches, y compris la situation de notre peuple autochtone.

Bien que nous n'ayons pu trouver cette année une nouvelle accommodation constitutionnelle pour notre pays, je peux promettre à cette assemblée que le Canada réussira à renouveler sa confédération. Nous le ferons avec la même souplesse, imagination, tolérance et le même esprit de compromis avec lesquels nous avons fait du Canada, nation de tant de cultures, ce que Barbara Ward a surnommé "le premier pays international".

J'ai parlé de ces valeurs, car ce sont précisément celles qui énoncent les besoins de cette organisation et de ce monde. En cette nouvelle ère, le compromis ne doit plus être considéré comme un cousin pauvre; il doit devenir l'instrument de notre cause commune.

Au cours des années qui ont séparé les deux guerres mondiales et au plus profond de la guerre froide, des débats se sont déroulés pour savoir si les

M. Clark (Canada)

intérêts d'un Etat étaient mieux poursuivis par le biais de l'action unilatérale ou par celui de la coopération et du compromis. Ce débat est maintenant terminé. Il est terminé, non pas parce qu'une partie a gagné, mais parce que le monde a changé. Le choix aujourd'hui n'est plus entre le réalisme et l'idéalisme, l'unilatéralisme ou la coopération; le choix se trouve entre la réussite et l'échec. La coopération est maintenant le nouveau réalisme et le pragmatisme est la seule voie du progrès. Soit nous travaillons de concert et nous réussissons, soit nous travaillons séparément et nous échouons. Nous avons besoin d'une action nouvelle. Mais nous avons également besoin d'attitudes nouvelles, d'idées qui nous stimulent, d'idées qui nous montrent ce qui n'est plus faisable et ce qui est devenu maintenant indispensable.

Je pense que notre premier défi est de redéfinir le concept de sécurité.

La sécurité a cessé d'être quelque chose que l'on réalise unilatéralement. La sécurité a cessé d'être quelque chose que l'on atteint uniquement par des moyens militaires. La sécurité est devenue multidimensionnelle et coopérative. Dans un monde où la pauvreté et le sous-développement frappent la plus grande partie de la planète, le monde développé ne peut pas feindre d'être sûr simplement parce que lui seul est prospère. Dans une ère d'armes nucléaires et chimiques, de missiles balistiques, de terrorisme, de marchés et d'économies interdépendants, de maladies, le développement de la prospérité dans le monde n'est pas une question de charité mais une question de sécurité. Ce qui entraîne la nécessité de mettre l'accent sur l'aide publique au développement, les marchés plus ouverts et plus libres, les stratégies plus innovatrices en matière de dette. Ces actions ne sont pas seulement économiques ou humanitaires, elles sont devenues des impératifs de sécurité.

Dans un monde où les frontières entre Etats peuvent être sûres mais où l'air, la terre et l'eau sont pollués, l'action écologique est également une question fondamentale de sécurité. Et dans une période de croissance démographique et d'industrialisation rapide, les vents et les mers ne connaissent pas de frontières, la sécurité écologique ne pourra être réalisée que par le biais de la coopération.

M. Clark (Canada)

D'où la nécessité d'une approche agressive et novatrice de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992. D'où la nécessité également d'un dialogue réaliste entre le monde développé et le monde en développement à propos des dégâts causés à l'environnement, qui menacent tous les Etats, riches et pauvres. Dans le cadre de cet effort, le Canada poursuivra vigoureusement la possibilité de conclure, en 1992, une convention sur la forêt mondiale.

Un nouveau concept de sécurité exige également que nous traitions plus efficacement des tensions politiques et militaires qui persistent dans tant de régions du monde. Bien qu'il y ait beaucoup à faire sur le plan mondial, je crois qu'il importe plus que jamais de mettre l'accent sur les approches régionales de la sécurité et que le moment de le faire n'a jamais été aussi propice. Cela est plus nécessaire que jamais en raison à la fois des conséquences du conflit découlant de l'interdépendance et de la nature destructrice des armes modernes. Le moment n'a jamais été aussi propice parce que l'absence de tensions entre l'Est et l'Ouest laisse maintenant toute liberté aux pays et aux régions de rechercher des solutions aux problèmes locaux en termes locaux.

La sécurité est plus que l'absence de guerre; c'est la présence de la paix. Cela exige le sentiment partagé d'un côté comme de l'autre que chacun a intérêt à la survie de l'autre. Ce qui signifie qu'il faut accroître la confiance. Le Canada estime qu'une approche régionale de l'instauration de la confiance peut faire beaucoup. Cette approche pourrait comprendre toute une série de mesures : dialogue visant à procéder à un échange de perspectives et à mieux se comprendre; plus grande transparence en matière de capacité militaire; accords visant à informer les autres membres de la région des activités qu'ils pourraient considérer comme menaçantes en l'absence de mise en garde; et, finalement, institutions et processus de règlement et de prévention des crises.

L'instauration de la confiance n'est ni un schéma directeur ni une solution globale. Elle ne préjuge pas des résultats et n'impose pas de solutions. Ce n'est pas un processus rigide. En fait, c'est ce que cette organisation a toujours fait de mieux. C'est un processus graduel, fonctionnel et souple.

Le succès d'une telle démarche en Europe est indéniable. Il est évident que les mesures spécifiques prises en Europe peuvent ne pas convenir à d'autres

M. Clark (Canada)

régions, lesquelles nécessiteront une approche adaptée à leur nature et à leurs besoins. Mais les principes fondamentaux de l'instauration de la confiance jouent pour tout le monde.

C'est pour cette raison que, en plus de proposer de nouvelles initiatives pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Canada a suggéré que les pays de la région du Pacifique Nord puissent tirer parti d'approches similaires d'instauration de la confiance, par exemple : la notification préalable des manœuvres militaires, le régime de "ciel ouvert" et l'échange de données militaires. D'autres régions du monde - le Moyen-Orient, l'Amérique latine - pourraient également bénéficier d'une approche régionale de l'instauration de la confiance.

Un des éléments clefs de l'instauration de la confiance est la vérification. La vérification fournit la preuve, et la preuve suscite la confiance. C'est pour cette raison que le Canada a parrainé la résolution 43/51 B adoptée par l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général a été prié d'entreprendre, avec l'aide d'un groupe d'experts, une étude sur la vérification. Un Canadien a présidé cette étude et nous prendrons les devants à la présente session en proposant à l'Assemblée un projet de résolution tendant à demander aux Nations Unies de promouvoir un dialogue plus approfondi entre diplomates et experts sur les questions de vérification; à instituer une banque de données des Nations Unies concernant le matériel de recherche en matière de vérification; et à appuyer et étendre si nécessaire les pouvoirs du Secrétaire général pour lui permettre d'entreprendre des missions d'enquête sur les violations éventuelles des accords existant en matière de limitation des armements.

Il est un problème tenace qui, plus qu'aucun autre, n'a pas été traité de façon satisfaisante par la communauté internationale. Il s'agit de la prolifération : prolifération aussi bien des armes de destruction massive et de leurs vecteurs que des armes classiques, aujourd'hui si destructrices.

Nous reconnaissons tous que ce ne sont pas les armes qui provoquent les conflits. Mais nous devons également reconnaître que les armes accroissent la possibilité de conflits et qu'elles rendent ces conflits plus destructeurs lorsqu'ils se produisent. Les progrès entre superpuissances sur la réduction de leurs stocks d'armes nucléaires sont les bienvenus comme le sont les progrès réalisés jusqu'à présent pour assurer le succès de la fin des pourparlers sur la

M. Clark (Canada)

réduction des forces classiques qui se déroulent actuellement à Vienne. Ces négociations peuvent et doivent réussir. Mais réduire les capacités et renforcer la confiance dans une région et en se limitant à certaines armes ne sont qu'un aspect de la difficulté. Il y a beaucoup plus à faire.

En matière de prolifération nucléaire, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui vient de s'achever n'a pas été en mesure de s'entendre sur un document final, et ce en dépit du consensus réalisé sur presque toutes les questions. Cet échec devrait éveiller notre attention sur la dangereuse possibilité d'un effondrement de ce traité international vital. De l'avis du Canada, il faut que toutes les parties réagissent. Nous nous félicitons de l'engagement pris en commun par les Etats-Unis et l'Union soviétique de parvenir graduellement à de nouvelles restrictions des essais nucléaires. A notre avis, cet engagement devrait être immédiatement exploité, l'objectif ultime étant une interdiction globale des essais nucléaires.

En même temps, nous sommes profondément troublés par la tendance manifestée par d'aucuns d'adopter des positions qui ne peuvent que saper le consensus vital qui sous-tend les traités existant en matière de non-prolifération et d'essais nucléaires. Il apparaît clairement que chacun doit être prêt à faire des compromis et à oeuvrer dans le sens recherché. Mais la poursuite d'autres objectifs ne devrait pas pouvoir remettre en cause les accords existants, tellement vitaux désormais. Le Canada croit fermement qu'aussi bien le Traité sur la non-prolifération qu'un traité d'interdiction globale des essais sont trop importants pour la paix et la sécurité internationales pour être otages l'un de l'autre.

Les armes nucléaires régionales et la menace de prolifération des armes chimiques et de leur utilisation sont deux questions dont l'importance a pris une acuité nouvelle avec la situation dans le golfe Persique. Nous devons progresser rapidement vers une interdiction complète et globale des armes chimiques. Nous prions instamment toutes les parties à la Conférence du désarmement de faire en sorte de ne laisser échapper aucune occasion de parvenir rapidement à un accord. Durant la présente session, le Canada s'emploiera, avec la Pologne, à amener tous les Membres à renouveler leur engagement vis-à-vis de cet objectif.

En outre, il y a la question très importante des transferts et du commerce d'armements. Il est crucial de veiller à ce que la paix en Europe ne soit pas

M. Clark (Canada)

acquise au prix de l'existence, ailleurs dans le monde, d'un commerce d'armements plus imaginatif encore. Ce commerce entrave le développement en détournant des ressources limitées. Il a détourné des économies tout entières. Il a accru l'effusion de sang. A cet égard, il importe que toutes les parties aux pourparlers sur une réduction des forces classiques en Europe prennent des mesures pour garantir que les armes concernées par cet accord ne finissent pas comme contribuant à des conflits potentiels, ailleurs dans le monde.

La prolifération constante de la technologie des missiles balistiques est particulièrement inquiétante. Les missiles balistiques entraînent la perspective du lancement d'armes de destruction massive au coeur même du territoire ennemi. Cette possibilité non seulement signifie la possibilité d'immenses souffrances mais favorise également la course aux armements régionale. C'est pour cette raison que le Canada a si fermement appuyé la récente expansion de la composition du Régime de contrôle de la technique des missiles. L'Assemblée devrait se concentrer sur cette question et demander à tous les Membres de prendre des mesures pour limiter l'exportation de cette technique. Le Canada jouera un rôle pilote dans cet effort.

Le Canada pense également qu'il importe de faire en sorte que les transferts et les achats d'armements soient aussi transparents qu'ils sont prudents et faisables. La transparence engendre la confiance et est une reconnaissance de l'obligation de tous vis-à-vis de l'intérêt commun. C'est pourquoi le Canada a vigoureusement appuyé les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence des transferts d'armements et c'est également pourquoi nous attendons impatiemment de pouvoir étudier en détail son rapport. C'est pour cette raison que nous appuyons l'idée de faire volontairement rapport aux Nations Unies, sur la base la plus large possible, sur les dépenses militaires, l'acquisition de matériel militaire et les transferts d'armements. Je suis heureux d'annoncer que, cette année et pour la première fois, le Canada publiera un rapport annuel sur ses exportations de matériel militaire.

Qui dit armements dit offre et demande. Des mesures doivent être prises pour restreindre l'offre à des niveaux prudents et stabilisants. Mais la demande est un autre aspect de la question qui demande d'être examiné lui aussi; c'est pourquoi une approche régionale des mesures de confiance s'impose également lorsqu'on traite de cette question.

M. Clark (Canada)

Enfin, de l'avis du Canada, il reste encore beaucoup à faire pour assurer que la capacité unique des Nations Unies de fournir des forces de maintien de la paix dans le cas de conflits régionaux conserve son efficacité. Je suis heureux que le Canada ait pu contribuer à imprimer un souffle nouveau au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui vient de présenter aux Nations Unies de nouvelles propositions visant à améliorer les activités actuelles de maintien de la paix et à préparer de nouveaux projets. Cependant, de plus grands efforts et une plus grande détermination encore seront nécessaires pour assurer que les Nations Unies possèdent la capacité et les ressources suffisantes pour mettre sur pied diverses opérations de maintien de la paix susceptibles d'intervenir rapidement et d'être couronnées de succès, que ce soit au Cambodge, en Amérique centrale, au Sahara occidental ou dans le golfe Persique.

En particulier, le Canada est prêt à appuyer tout effort des Nations Unies destiné à obtenir de tous les Etats Membres une indication claire des forces et de l'équipement qu'ils seraient en mesure de fournir en cas de futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies. A notre avis, cet effort pourrait consister à dresser un inventaire des ressources civiles, y compris les forces de police, les communications, le personnel logistique ainsi que des experts en matière d'élections et des observateurs, qui pourraient tous être utilisés non seulement pour maintenir la paix mais pour la préparer. S'il est une chose que les récents événements ont clairement fait apparaître, c'est que la démocratie et la liberté constituent des éléments fondamentaux s'agissant d'instaurer une sécurité coopérative pour notre nouvelle ère. En Europe centrale et orientale, en Amérique latine, en Asie et dans certaines parties de l'Afrique, on reconnaît de nouveau que la démocratie est nécessaire parce que la démocratie a fait ses preuves. Ce n'est pas la victoire d'une idéologie sur une autre. C'est la victoire du bon sens.

M. Clark (Canada)

La démocratie permet aux gouvernements de mesurer et de réfléchir les besoins de leurs sociétés. La démocratie permet aux individus d'exprimer leur opinion et d'exercer leurs talents. La démocratie et le développement vont de pair, car c'est le marché ouvert qui alimente la prospérité et qui conduit presque toujours à la démocratie.

La démocratie limite l'affrontement qui découle inévitablement de la répression. La démocratie est souple et parce qu'elle est souple, elle ne rompt pas. La démocratie, au fond, est la politique du pragmatisme et la politique de la sécurité.

C'est notre foi dans le rôle que joue la démocratie dans le renforcement de la sécurité qui a amené le Canada à proposer la création d'un groupe de développement démocratique dans le cadre de l'Organisation des Etats américains. Cette proposition a été acceptée. C'est cette même conviction qui a amené le Canada à présenter des propositions relatives aux droits de l'homme à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui renforceront la primauté du droit et les droits des minorités dans toute l'Europe. C'est ce qui a également poussé le Canada à contribuer, bilatéralement et à travers le Commonwealth, au dialogue démocratique et aux préparatifs de pourparlers constitutionnels en Afrique du Sud.

Voilà aussi pourquoi le Canada se réjouit de la décision prise en juillet par l'Organisation de l'unité africaine d'appuyer une nouvelle charte portant sur la démocratie et le développement, et pourquoi nous avons soutenu financièrement la conférence qui l'a mise au point. Et voilà pourquoi nous avons fourni notre aide pour la tenue, cette année, d'élections en Haïti, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, en Namibie et au Nicaragua.

Le Canada est convaincu qu'un rôle plus étendu revient à cette organisation dans l'encouragement de l'évolution démocratique. En appuyant la coopération entre les diverses organisations régionales en matière d'échanges d'informations et d'amélioration de la coordination, et en encourageant les Etats Membres dans les nombreux efforts qu'ils déploient depuis quelque temps pour renforcer la démocratie, l'Assemblée générale peut servir de catalyseur dans le renforcement de la démocratie et de la sécurité.

A mesure que nous progressons, je crois que nous pourrions utilement adopter plusieurs principes si nous voulons édifier ensemble une infrastructure de sécurité fondée sur la coopération.

M. Clark (Canada)

Le premier principe repose sur l'idée que la sécurité fondée sur la coopération est multidimensionnelle. Il se fonde sur la reconnaissance qu'un grand nombre de menaces planent sur nos moyens d'existence, sur notre santé, sur notre développement et sur notre existence même.

Le deuxième principe repose sur l'idée que, aux fins de la sécurité fondée sur la coopération, on accepte que des liens existent entre ces menaces. Il faut en effet reconnaître qu'on ne peut que difficilement conjurer adéquatement quelques-unes de ces menaces sans s'occuper également des autres, que la paix a besoin de la prospérité, que la stabilité requiert la justice entre les Etats et dans les Etats mêmes et que la démocratie, le développement et le désarmement forment un tout.

Le troisième principe repose sur l'idée que la sécurité fondée sur la coopération est fonctionnelle. Il faut chercher à éviter les plans et les schémas de grande envergure et concentrer son attention sur des institutions et des méthodes qui ont fait leurs preuves et qui donnent des résultats.

Le quatrième principe repose sur l'idée que la sécurité fondée sur la coopération exige le dialogue et le compromis. Il faut accepter la vérité fondamentale que la discussion est presque toujours préférable au conflit et que la discussion en vue d'un compromis est la meilleure façon de régler les problèmes.

Le cinquième principe repose sur l'idée que la sécurité fondée sur la coopération s'édifie sur la relation entre la stabilité et le changement. Il faut accepter que l'ordre et la prévisibilité ne sont pas une alternative au changement, mais bien son fondement, et que cet ordre exige, à son tour, la croissance et la souplesse si l'on veut qu'il dure.

Le sixième principe repose sur l'idée que, aux fins de la sécurité fondée sur la coopération, on rejette la notion de blocs. Les blocs entretiennent la méfiance. Ils exacerbent la tension entre les régions et les groupes qui n'est nullement préférable à la tension entre les Etats. Ils perpétuent la mentalité qui repose sur la formule "eux contre nous", qui peut procurer un sentiment de satisfaction, mais qui n'apporte pas grand-chose à la solution des problèmes.

Le septième principe repose sur l'idée que, aux fins de la sécurité fondée sur la coopération, on rejette la rhétorique éculée et les idéologies stériles. Il ne faut voir aucun avantage dans les stéréotypes mais percevoir de graves préjudices dans les préjugés qu'ils perpétuent. Il faut s'opposer - à l'instar du Canada, par

M. Clark (Canada)

exemple - à ce que cette organisation soit entachée par d'odieuses résolutions comme celle que l'Assemblée a adoptée, il y a 15 ans, qui mettait le sionisme sur le même plan que le racisme.

Le huitième principe repose sur l'idée que, aux fins de la sécurité fondée sur la coopération, on reconnaisse qu'une véritable sécurité est impossible à réaliser sans justice. Il faut accepter l'idée que la démocratie au sein des Etats représente une force de stabilité et de prospérité et que la justice entre les Etats, que ce soit par le biais de l'aide au développement, de l'allégement de la dette ou de termes de l'échange plus justes et plus ouverts, est l'un des éléments indispensables d'un monde sûr.

Aujourd'hui, sur notre colline parlementaire, à Ottawa, on a dévoilé un monument à l'effigie de Lester B. Pearson, un grand leader canadien, un grand homme d'Etat sur le plan mondial, et un grand ami de cette organisation. M. Pearson était présent lors de la création de l'Organisation des Nations Unies. Il a contribué à élaborer sa Charte. Il a aidé à définir sa mission. Il a joué un rôle de premier plan dans l'instauration de la noble tradition des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Aucune cause n'était plus importante pour lui que l'édification d'un système des Nations Unies efficient. A partir des cendres de la seconde guerre mondiale et de la première, il a cherché à mettre sur pied une infrastructure de sécurité fondée sur la coopération apte à empêcher l'Apocalypse et à permettre la création d'un monde prospère, libre et juste pour tous. Lester Pearson n'a pas eu le temps de voir les Nations Unies réaliser leurs buts premiers. Son rêve a été anéanti par une autre guerre - la guerre froide.

Cette guerre est maintenant terminée. La promesse est renouvelée et le rêve revit. Cependant, les défis sont encore plus difficiles, plus exigeants qu'auparavant. Oublions nos échecs du passé, faisons face au présent et, ce faisant, construisons notre nouvel avenir. Conduisons-nous comme des Nations Unies.

M. EYSKENS (Belgique) : Tout d'abord, je vous présente, Monsieur le Président, mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection à cette haute fonction. Dans la conviction que votre présidence sera empreinte de la grande expérience et de la sagesse qui sont les vôtres, je vous assure de la collaboration entière de ma délégation. Je tiens également à exprimer notre appréciation à votre prédécesseur, M. Joseph Garba.

M. Eyskens (Belgique)

Le Secrétaire général de l'Organisation, M. Pérez de Cuéllar, mérite également l'expression de notre gratitude pour la manière dont il personnifie les actions et l'esprit de notre organisation.

L'année dernière, dans mon discours, j'ai pu paraphraser la fameuse exclamation de Paul-Henri Spaak : "Nous avons peur!", lancée par mon éminent prédécesseur, il y a plus de 40 ans, devant l'Assemblée générale de l'époque, gravement divisée suite à la guerre froide et rendue inopérante par le conflit entre l'Est et l'Ouest. Aujourd'hui, plus encore que l'année passée, il est possible et nécessaire de dire tout haut que nous n'avons plus peur, qu'au contraire, après tant d'années de tensions, de suspicions, de conflits latents et indirects entre l'Est et l'Ouest, nous sommes aujourd'hui habités par un immense espoir et par une confiance renaissante.

La détente entre l'Ouest et l'Est se transforme en entente, la confrontation devient coopération à un rythme spectaculairement accéléré. Entre autres, dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, nous oeuvrons à la structuration d'un ordre de paix et de sécurité, qui s'étendra de San Francisco à Vladivostok en passant par l'Europe, par tous ces pays et toutes ces capitales qui portent en eux les plaies et les cicatrices d'innombrables guerres qui ont déferlé sur le vieux continent depuis des millénaires.*

Il serait stérile et provocateur aujourd'hui de vouloir dresser l'âpre bilan de la guerre froide en termes de vainqueurs et de vaincus. C'est l'histoire qui a gagné, et ce n'est certainement pas l'histoire qui finit. Ce sont les espoirs et les rêves de dizaines de millions d'hommes et de femmes qui ont vaincu les forces totalitaires et incompatibles avec une conception éthiquement et socialement équilibrée de la personne humaine. Car "quiconque est quelqu'un", et c'est autour de cette simple vérité profondément enracinée dans l'âme des individus et des peuples que s'est articulé le grand mouvement de libéralisation et de liberté des derniers mois.

* M. Moussa (Egypte), Vice-Président, assume la présidence.

M. Eyskens (Belgique)

Nous devons rendre hommage aux dirigeants politiques, sociaux, académiques, artistiques et religieux qui, à leurs risques et périls, ont choisi de rompre avec le totalitarisme, la bureaucratie, l'inefficacité, l'improductivité, la langue de bois, la vérité tronquée et l'histoire réécrite.

Dans le contexte de l'entente entre l'Est et l'Ouest, nous saluons avec une extrême satisfaction le couronnement, le 3 octobre prochain, des négociations menant à l'unification allemande. Cette unification marquera pour nous une nouvelle étape dans la construction européenne et elle contribuera aussi à la stabilité sur le continent européen.

Il incombe aux Européens eux-mêmes, en premier lieu, de convoier et d'assembler les éléments de la nouvelle architecture devant régir les relations paneuropéennes, mais il va de soi, pour des raisons d'évidence politique, que la mise en place d'un ordre de paix en Europe et sa réalisation concrète ne sont possibles que moyennant une vaste coopération avec les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre ces deux pays également. L'atlantisme ne doit pas pour autant être remplacé par l'ouralisme; cela n'aurait pas de sens, alors que les antagonismes entre l'Est et l'Ouest ont disparu. L'Alliance atlantique, par ailleurs, peut et doit, quant à nous, se transformer en un instrument de sécurité et de coopération avec les pays partenaires de la CSCE.

D'évidence, la mise en oeuvre et le contrôle d'un désarmement mutuel sont absolument prioritaires, non seulement parce qu'il s'agit là de "confidence and security building measures" les plus essentielles, mais aussi parce qu'un désarmement suffisant conditionne la construction d'une architecture et d'un ordre de paix européens. Nous espérons dès lors que les discussions de Vienne en matière de désarmement aboutiront rapidement à de bons résultats et que les 23 participants à ces négociations seront en mesure de souscrire à un accord définitif dans le cadre de la Conférence de la CSCE du 19 novembre prochain.

En même temps, il faudra qu'on y jette les bases d'un second exercice de négociation, une négociation CFE-II, qui doit conduire à une réduction quantitative, mais surtout qualitative, des arsenaux d'armes, afin d'arriver à rendre toute agression impossible, ce qui est vital pour l'Europe. Un tel effort de désarmement mutuel, contrôlé et irréversible, devra servir de base à une communauté de sécurité européenne dans laquelle la défense des pays participants sera devenue précisément "défensive" au sens le plus strict du terme. Ce

M. Eyskens (Belgique)

désarmement doit cependant préserver une capacité dissuasive suffisante, car notre planète reste peu sûre tant que des dirigeants irresponsables pratiquent sans vergogne le chantage et l'occupation militaire, comme on l'a vu tout récemment.

Comme pays européen et membre fondateur de la Communauté européenne, mon pays attache la plus grande importance à ce que la Communauté joue de manière cohérente le rôle qui lui revient dans le cadre de la CSCE, en parlant d'une seule voix, celle d'un constructeur de paix, promoteur de coopération économique, sociale et culturelle, exemple d'unification politique.

L'organisation d'une nouvelle et grande Europe, fondée sur la coopération, doit partir du principe de la complémentarité. Ceci implique que partout où cela s'avère possible, il faut utiliser et valoriser les institutions existantes et éviter d'en créer de nouvelles dont l'utilité est difficile à démontrer à l'avance. La Belgique préfère largement la mise en place de mécanismes de coopération à une nouvelle vague de créations institutionnelles.

En matière des droits de l'homme, par exemple, le Conseil de l'Europe, avec ses 21 membres actuels, doit pouvoir jouer un rôle important en accueillant de nouveaux membres dans un esprit d'ouverture, mais tout en maintenant les normes et les valeurs définies par le Conseil de l'Europe dans le passé. Le grand atout du Conseil de l'Europe est, à notre avis, qu'il dispose d'une instance judiciaire qui veille au respect des clauses obligatoires de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est erroné de croire que la sauvegarde des droits de l'homme se fait le plus efficacement par chaque Etat agissant souverainement en dehors de toute ingérence étrangère. L'évolution du droit international démontre très clairement la nécessité de donner à la communauté internationale une compétence de contrôle. Nous croyons que, sur un plan mondial, les Nations Unies ont une tâche essentielle à remplir dans ce domaine. Dans les matières purement politiques, le Conseil de sécurité est à même d'agir immédiatement, comme cela a été prouvé ces dernières semaines et encore hier. Mais dans celles des droits de l'homme, les procédures sont, hélas, lentes et les conclusions ne sont le plus souvent tirées que lorsqu'une situation irréversible s'est créée dans l'Etat mis en question. La Belgique souhaite, par conséquent, voir étudier les moyens par lesquels les procédures des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme pourraient être accélérées et nous voudrions beaucoup que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies se saisisse de ce problème.

M. Eyskens (Belgique)

Pour ce qui est de la coopération économique et scientifique - qui constitue l'élément central de la deuxième corbeille de l'Acte final d'Helsinki - je voudrais attirer votre attention sur les activités de l'OCDE, organisation dont la rénovation interne se justifierait et qui devrait s'ouvrir à la coopération avec d'autres pays désireux de se rattacher à une politique économique fondée sur les principes de l'économie de marché, à savoir les pays de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est, et même l'Union soviétique. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies peut également, à l'avenir, jouer un rôle de premier ordre.

En ce qui concerne la première corbeille de l'Acte final d'Helsinki, qui contient le désarmement et la sécurité, nous sommes d'avis que des procédures doivent être mises sur pied en vue d'organiser des réunions de consultation et d'information périodiques, au niveau des ministres des affaires étrangères des 35 Etats membres (qui ne seront bientôt plus que 34); que les chefs d'Etat et de gouvernement devraient également se réunir à intervalles réguliers en vue de définir le contenu de la coopération. Ceci devrait aller de concert avec la constitution d'un secrétariat général de dimension restreinte et, éventuellement, avec l'adjonction de représentants diplomatiques auprès de la CSCE.

Nous sommes partisans de la mise en place d'un système de prévention de conflits sur base d'échanges d'informations, de consultations, de médiation et d'arbitrage. De commun accord avec les Pays-Bas et le Luxembourg, la Belgique a élaboré une proposition concrète en ce sens.

M. Eyskens (Belgique)

Il faudra toutefois aller bien plus loin encore. L'Acte final d'Helsinki, de 1975, a été d'une importance décisive dans la naissance de la vague de libéralisation dans les pays socialistes. Mais n'oublions pas que cet Acte final est resté un document politique sans portée juridique contraignante. Nous sommes donc convaincus de ce que le processus CSCE devrait être parachevé par une charte de la sécurité et de la coopération en Europe aux dispositions juridiquement contraignantes. Peut-être la Cour internationale de Justice de La Haye pourrait-elle jouer un rôle important dans ce domaine.

Mais on peut également envisager la mise en place d'une instance judiciaire particulière. Ce qui est essentiel, c'est que les Etats signataires acceptent que des conflits qui surgiraient entre eux soient soumis à l'arbitrage d'une telle instance judiciaire et qu'ils en appliquent également la jurisprudence.

La Belgique est également très soucieuse des difficultés qui résultent de la diversité de groupes ethniques qui coexistent au sein des mêmes frontières étatiques ou de l'existence de minorités ethniques. Nous ne croyons pas que de tels problèmes puissent être résolus de la manière la plus adéquate par des modifications de frontières. De pareilles exigences ne font qu'exacerber les conflits. L'histoire européenne de l'entre-deux-guerres ainsi que celle d'avant la première guerre mondiale doivent nous inciter à prendre en temps utile les mesures permettant d'éviter toute forme de néo-balkanisation. Nous pensons que ces questions ne peuvent être traitées que dans le respect des droits de l'homme et donc, en tout état de cause, en observant la mise en oeuvre de la troisième corbeille de l'Acte final d'Helsinki. Mais des solutions institutionnelles appropriées doivent également être trouvées. A ce sujet, la Belgique, riche de sa propre expérience, affirme que l'attribution aux individus et aux groupes ethniques d'une large autonomie culturelle qui recouvre l'usage des langues, la liberté religieuse et l'organisation de l'enseignement pourrait faciliter une solution pacifique. De telles solutions sont d'autant plus recommandables qu'elles sont compatibles avec la survie des Etats, pour autant que les responsables politiques fassent preuve d'une mesure suffisante de modération réciproque. Enfin, la crédibilité d'une charte de sécurité et de coopération pour l'Europe serait renforcée si l'on songeait, à terme également, à la création d'une force de sécurité multilatérale en Europe, qui serait constituée de forces armées des petits Etats européens. La signification politique et psychologique d'une telle force de

M. Eyskens (Belgique)

paix européenne pourrait être très importante pour l'Europe de demain et constituer un modèle pour d'autres continents. J'ajoute immédiatement que la sécurité paneuropéenne continue évidemment de dépendre en grande partie de la qualité des relations et de la coopération en matière de sécurité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour ces raisons, nous sommes aussi grands partisans de l'adoption par un maximum d'Etats d'une déclaration de non-agression.

Même si cela peut sembler paradoxal, il est plus facile de décrire l'Europe de demain comme étant celle des valeurs que comme une entité géographique. Par une Europe des valeurs, j'entends l'ensemble des pays faisant ou non partie intégrante du vieux continent, qui intègrent à leur vie politique, à leurs structures et à leurs pratiques constitutionnelles et légales le respect de la personne humaine, la démocratie pluraliste, les libertés politiques et humaines fondamentales, l'efficacité de l'économie de marché et l'organisation de systèmes de sécurité sociale.

Les sceptiques prétendent souvent que la seule leçon que l'on peut tirer de l'histoire est que les hommes ne tirent aucune leçon de l'histoire. Il y a cependant un enseignement de l'histoire récente qui impose son évidence. Il s'agit de la constatation presque empirique que, dans un nombre toujours plus élevé de pays, le progrès économique et social se trouve inséparablement lié au pluralisme démocratique et à l'économie de marché. Tous comptes faits, à présent que la faillite des économies centralisées s'est avérée, il semble que l'économie de marché, basée sur la concurrence et sur la coopération, soit le système économique le plus adéquat.

Du moment que l'on reconnaît la liberté de création d'entreprises et de syndicats, il faut également reconnaître la liberté de fonder des partis politiques et leur permettre de présenter leurs projets de société aux électeurs dans un esprit de concurrence politique.

Si nous sommes partisans d'une économie de marché, il convient cependant d'ajouter un point d'éclaircissement. Ce n'est pas n'importe quelle forme d'économie de marché qui est bonne. Les variantes du système qui dégénèrent en abus de puissance économique ou qui mènent aux situations de monopole ou d'oligopole risquent de devenir tout aussi inefficaces ou malthusiennes que des économies étatisées ou bureaucratisées. Mesurés au baromètre du bien-être social, le capitalisme d'Etat et le capitalisme des grands monopoles privés partagent des

M. Eyskens (Belgique)

caractères négatifs. Nous soutenons de nos vœux une économie de marché suffisamment concurrentielle. Aux gouvernements incombe la tâche essentielle de veiller au respect des règles du jeu, en garantissant l'égalité des chances des entrepreneurs et en éliminant les abus de puissance économique. Ajoutons qu'une économie de marché est condition nécessaire mais non pas suffisante pour réaliser la protection, la sécurité et la justice sociales.

Nous sommes donc partisans d'une économie de marché, mais comportant des corrections dans un sens social, en un mot, de l'économie sociale de marché, selon l'expression qui fait partie du vocabulaire en Occident depuis la réalisation, en République fédérale d'Allemagne, du miracle économique de l'après-guerre grâce au Ministre des affaires économiques de l'époque, M. Ludwig Ehrhart.

En tant que représentant d'un pays de l'hémisphère nord de notre planète, m'adressant à cette assemblée comportant une majorité de délégués du Sud - Africains, Asiatiques, Sud-Américains, Arabes, tous héritiers de grandes cultures -, je me demande comment vous tous, collègues et amis, considérez l'entente croissante entre les pays de l'hémisphère nord et quel jugement, éventuellement quelles craintes, elle vous inspire.

M. Eyskens (Belgique)

Ne serions-nous pas occupés à résoudre nos problèmes et à régler nos affaires entre nous, gens du Nord, aux dépens de la solidarité avec le tiers monde et les autres continents? Est-ce que nous ne faisons pas preuve d'arrogance en cédant à la tentation de promouvoir notre modèle de société et nos valeurs comme des produits d'exportation à valeur universelle? Je pose la question. Ne sommes-nous pas suffisants au-delà de toute mesure en insistant continuellement sur les droits de l'homme tout en sachant que notre propre histoire européenne, relativement récente, a illustré, en Europe même, les violations les plus atroces de ces droits de l'homme?

Au moment précis où nous, les gens du Nord, parlons constamment de paix, je suis très conscient de votre malaise, de vos inquiétudes et de vos frustrations. Permettez-moi cependant de souligner que vos craintes ne trouvent pas de fondement dans les faits jusqu'aujourd'hui. Ainsi, pour ce qui concerne l'ensemble de la Communauté européenne, notre coopération n'a jamais atteint les niveaux qualitatifs et quantitatifs actuels, et je puis confirmer ici que pas un seul ECU n'a été détourné de sa destination dans aucun pays en développement en faveur du soutien aux pays d'Europe centrale ou orientale. De plus, il convient de considérer que le redressement économique de ces derniers pays, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, offre à tous les pays du monde des débouchés et des occasions de coopération supplémentaires.

En même temps, j'attire votre attention sur le fait qu'à mesure que progresse le désarmement entre les pays de l'hémisphère nord, un "dividende de paix", à attribuer par priorité aux pays les plus démunis, devient disponible. Je me hâte d'ajouter qu'il est hautement souhaitable que l'exemple du vaste désarmement et de la limitation des budgets militaires des pays de l'hémisphère nord soit suivi par les pays du Sud qui continuent à consacrer quelque 20 % de leurs dépenses publiques à l'armement et qui devraient, eux aussi, libérer des moyens budgétaires pour des affectations civiles. Si des pactes de non-agression sont conclus entre les pays du Nord, pourquoi alors un même processus ne serait-il pas possible entre les pays du Sud et, par exemple, au Moyen-Orient?

Il va de soi que l'agression perpétrée par l'Iraq contre le Koweït constitue une menace pour les autres Etats de la région. En association avec les autres membres de la communauté internationale et en invoquant les résolutions adoptées

M. Eyskens (Belgique)

par le Conseil de sécurité, la Belgique réclame l'évacuation immédiate du territoire koweïtien par l'Iraq, la restauration de la souveraineté du pays et la libération de tous les otages étrangers.

La Belgique participe à l'effort de solidarité internationale. Nous avons expédié dans le Golfe deux chasseurs de mines, un navire de commandement et des ravitaillements. Tout récemment, hier, le Gouvernement a encore ajouté l'envoi d'une frégate à cette flottille. Nous avons mis à la disposition de l'Egypte deux avions de transport C-130 afin d'aider à l'évacuation des nombreux réfugiés. Nous allons envoyer encore quatre avions de transport dans la région à des fins d'aide logistique. Nous avons en outre accordé une aide d'urgence de 20 000 tonnes de blé pour l'Egypte et nous participons à l'effort financier pour les pays qui sont durement touchés par l'embargo.

Les résolutions des Nations Unies doivent être appliquées ne varietur. Elles ne sont pas négociables. Les Nations Unies se trouvent devant une tâche historique : faire respecter la Charte et le droit international. Un échec constituerait une perte de prestige particulièrement grave, et probablement fatale, qui rappellerait la situation dans laquelle la Société des Nations se trouvait enlisée à la veille de la deuxième guerre mondiale. Il est donc d'une importance primordiale que les Nations Unies continuent à prendre toutes mesures nécessaires en vue du retrait iraquien du Koweït. Les sanctions économiques constituent une expérience important, capitale. Si la communauté mondiale réussit à obliger un dictateur à respecter le droit international sans déclencher de conflit armé, un précédent essentiel pour l'avenir de la famille des nations aura été créé.

La restauration du Koweït dans le statu quo ante ne suffit cependant pas pour rééquilibrer la situation au Moyen-Orient. La communauté internationale devra oeuvrer pour l'interdiction des armes chimiques dans la région, pour la non-prolifération de l'armement nucléaire et pour la réduction des niveaux de l'armement conventionnel en général. Des mécanismes de prévention des conflits devront être mis à l'étude. D'où l'idée d'en arriver, pour le Moyen-Orient, à une sorte de CSCMO, une "conférence pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient", suivant l'exemple des accomplissements de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans les relations Est-Ouest en Europe.

La stabilité et la sécurité au Moyen-Orient supposent également une approche résolue des autres conflits dans la région, en particulier la question

M. Eyskens (Belgique)

palestinienne et les problèmes du Liban. Les idées en la matière exprimées par le Président Mitterrand à cette tribune vont dans le même sens que celles défendues par la Belgique.

La Belgique attache la plus grande importance, en outre, à une coopération économique, industrielle et technologique la plus intense possible avec les pays du monde arabe. La Communauté européenne veut intensifier le dialogue euro-arabe et établir des programmes de coopération avec les Etats du Golfe, avec les membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui regroupe les pays du Maghreb, et avec d'autres organisations régionales du monde arabe. Les Européens et les Arabes sont porteurs de grandes et anciennes civilisations et nos religions respectives devraient nous inciter à la tolérance, à l'entente réciproque et à la solidarité.

L'entente entre l'Est et l'Ouest donne aux Nations Unies, à leur Secrétaire général et aux institutions spécialisées une plus grande liberté d'action que par le passé, et nous espérons que l'Organisation se transformera dans les années à venir, en outil de paix et de coopération à une échelle mondiale et totalement efficace et adéquat.

La Belgique ayant posé sa candidature au Conseil de sécurité cette année, nous vous assurons que notre action au Conseil de sécurité serait de nature à renforcer l'influence salutaire des Nations Unies et à encourager l'Organisation à assumer, où et quand il le faudra, les grandes responsabilités qui sont les siennes.

Toutes ces considérations n'empêchent pas que les pays du Nord ont le devoir sacré d'aller au-delà de leurs discours de solidarité, et de la mettre également en pratique en structurant leur coopération politique et économique avec les autres pays du tiers monde.

C'est précisément dans ce contexte que nous devons considérer la solution d'un nombre de conflits et de problèmes régionaux.

La percée récente concernant le conflit au Cambodge renforce notre espoir quant au rôle que l'Organisation, le Secrétaire général et les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent jouer dans la solution de ce conflit. En ce qui concerne, en particulier, la mise en place d'une administration transitoire et l'organisation d'élections libres, les Nations Unies devraient pouvoir prendre leurs responsabilités. Cela constituerait la meilleure garantie contre un retour aux excès des Khmers rouges. Je veux souligner ici notre engagement commun à voir respecter les droits de l'homme au Cambodge et à envoyer définitivement à l'histoire les épisodes atroces du passé dans ce pays.

M. Eyskens (Belgique)

Les événements récents en Afrique démontrent que l'appel en faveur de plus de liberté et de respect pour la personne humaine ne restent pas sans écho sur ce continent. La tendance vers des structures politiques plus démocratiques se fait plus claire dans un nombre croissant de pays africains.

Nous nous félicitons des efforts déployés en vue d'une solution des problèmes en Angola et au Mozambique et des premiers pas vers une démocratie multiraciale en Afrique du Sud. De tels changements n'étaient que chimères dans un passé récent. L'indépendance récemment acquise de la Namibie et la façon dont elle a été obtenue prouvent qu'une voie pacifique pour la réalisation de tels rêves existe.

Certaines préoccupations peuvent paraître moins brûlantes, mais n'en sont pas moins tout aussi importantes pour l'avenir de l'humanité.

Et c'est ma dernière réflexion, la protection de l'Antarctique est une de ces préoccupations. Il ne suffit pas que ce continent soit une zone de paix dénucléarisée, il faut y renforcer la protection de l'environnement dans un milieu particulièrement fragile. La Belgique a fait oeuvre de pionnier en adoptant une législation interdisant à ses ressortissants de s'y livrer à l'exploitation d'éventuelles ressources minérales.

Nous attendons du système antarctique qu'il déploie les plus grands efforts dans le même sens en adoptant des décisions sauvegardant l'avenir de ce continent.

Le monde offre l'image d'un clair-obscur fait d'ombres et de lumières, de grands espoirs et de grandes inquiétudes.

La Belgique, fidèle Membre des Nations Unies et, nous l'espérons, bientôt membre du Conseil de sécurité, coopérera avec tous les pays de bonne volonté qui recherchent la paix dans la justice.

M. VAN DEN BROEK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de présenter mes félicitations à M. de Marco à l'occasion de son élection à la présidence de notre assemblée. Grâce à sa sagesse et à son expérience, l'Assemblée est sans aucun doute dans de bonnes mains. Il peut compter sur la coopération constructive de la délégation des Pays-Bas. Evidemment, Monsieur le Vice-Président, ces remarques s'adressent à vous également et à tous les autres membres du Bureau de l'Assemblée.

Deuxièmement, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Liechtenstein, un nouveau Membre dans cette famille des nations.

M. van den Broek (Pays-Bas)

Au début de cette semaine, mon homologue italien, M. De Michelis, a présenté la position commune des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur une vaste gamme de questions internationales. Cela me permet maintenant de me concentrer sur quelques sujets qui retiennent particulièrement l'attention de mon pays.

Jusqu'à présent, 1990 a été une année de succès spectaculaires sur la scène politique internationale mais, comme nous le savons tous, elle a été également le témoin d'un sérieux revers. La guerre froide - un affrontement coûteux et parfois terrifiant entre l'Est et l'Ouest - est terminée. La démocratisation de l'Union soviétique et d'autres pays d'Europe de l'Est a libéré l'Europe d'un vieil antagonisme et a ouvert la voie à une coopération accrue dans le domaine de la limitation des armements, du commerce, des échanges culturels, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.

L'unification prochaine de l'Allemagne symbolise ce processus de changement pacifique - la guérison d'une Europe jadis amèrement divisée. Nous nous réjouissons avec nos amis et voisins allemands du fait que l'unité qu'ils ont recherchée pendant longtemps deviendra enfin une réalité le 3 octobre.

Le climat amélioré entre l'Est et l'Ouest influence également positivement la coopération multilatérale, comme en témoigne la manière dont l'Organisation des Nations Unies s'occupe de la crise actuelle du Golfe. La cause immédiate de cette crise constitue un pas en arrière dans les relations internationales. Il est paradoxal et attristant de constater que, tandis que dans une partie du monde - sur le continent européen - de nouvelles politiques ont ouvert la voie à des relations améliorées et à un processus de réduction importante des armements, dans une autre partie, la force brutale est de nouveau utilisée pour régler des différends politiques. Quels que soient les différends que l'Iraq ait pu avoir le Koweït, rien ne peut justifier son agression flagrante contre un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La base même de la Charte de l'Organisation des Nations Unies - le maintien de la paix et la prévention de l'agression - est en jeu. Il est réconfortant de voir que l'Organisation des Nations Unies accomplit enfin sa mission historique. Le consensus entre les grandes puissances a été instrumental dans ce processus. Heureusement, il est largement admis maintenant qu'un plus grand pouvoir entraîne une plus grande responsabilité. Nous nous félicitons donc des mesures que le

M. van den Broek (Pays-Bas)

Conseil de sécurité a prises en réponse à l'agression de l'Iraq, au centre de laquelle se trouve son appel pour le retrait immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït, la libération des otages et le rétablissement du gouvernement légitime de ce pays. Le Royaume des Pays-Bas appuie sans réserve la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Les forces navales et aériennes néerlandaises ont été mises à sa disposition pour assurer le respect de la résolution concernant l'embargo contre l'Iraq et pour contribuer à la sécurité dans le Golfe.

Nous condamnons avec fermeté les mesures prises par l'Iraq contre les ressortissants étrangers au Koweït et en Iraq et contre les missions diplomatiques au Koweït. Nous considérons que le Gouvernement iraquien est responsable, conformément au droit international, de la manipulation de civils innocents aux fins d'un chantage international.

Nous espérons sincèrement que ce conflit sera résolu de manière pacifique. Mais nous devrions toujours nous souvenir que c'est l'Iraq qui a rompu la paix. Son annexion honteuse du Koweït ne pouvait pas rester sans réponse. Parfois, l'opposition de deux forces est inévitable, comme cela a été souligné par plus de 25 Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont déployé des forces dans la région. Loin de nourrir des pensées agressives à titre personnel, ils cherchent à maintenir l'ordre mondial. L'autre solution est le chaos et la mêlée générale, dont tous - et pas seulement les petits et les faibles - nous souffririons. La triste histoire de la Société des Nations a enseigné au monde que nous devons rester fermes et unis face à l'agression.

M. van den Broek (Pays-Bas)

Tout comme pour l'Europe, nous préférons des solutions régionales aux problèmes régionaux au Moyen-Orient. En principe, nous comprenons donc l'appel en faveur d'une solution arabe à ce conflit. Cependant, nous traitons ici de l'agression d'un Etat arabe contre un autre Etat arabe. Et c'est à la demande des Etats arabes, qui se sentent menacés par l'Iraq, que les pays en dehors de la région sont venus à leur aide. En outre, une agression internationale et une conquête violente dépassent les frontières de la région, parce qu'elles frappent au coeur même de la Charte des Nations Unies. Enfin, un intérêt légitime dans la stabilité de cette partie du monde ne se limite certainement pas à la région même. Par conséquent, il devrait être clair que si une solution arabe ne saurait remplacer des résolutions du Conseil de sécurité, elle ne pourrait prendre forme que pour autant que l'Iraq les respecte pleinement.

Entre-temps, un embargo strictement respecté et convenablement mis en oeuvre présente le meilleur espoir, sinon le dernier, d'un règlement pacifique de ce conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 670 (1990) du Conseil de sécurité fixant des mesures qui renforcent encore davantage l'embargo. C'est un signal très clair adressé à l'Iraq pour lui rappeler que le temps ne travaille pas en sa faveur et que l'agression ne paie pas. L'agression implique des souffrances humaines et des dommages désastreux pour l'économie internationale, et pour les économies les plus vulnérables notamment. Les Pays-Bas, avec ses partenaires au sein de la Communauté européenne, se sont engagés à accorder leur aide à ces pays pour leur permettre de remplir leurs obligations aux termes des résolutions du Conseil de sécurité.

Une coopération internationale efficace dans le cadre des Nations Unies a revêtu une nouvelle dimension. En mettant en oeuvre les instruments mentionnés au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le monde indique qu'il est disposé à s'unir pour assurer la sécurité collective. Au cours des dernières années, nous avons vu les efforts de maintien de la paix des Nations Unies couronnés de succès, grâce à des conditions politiques internationales propices. Si l'Iraq respecte les résolutions du Conseil de sécurité et se retire du Koweït, la situation pourrait très bien nécessiter par la suite un déploiement de la Force de maintien de la paix des Nations Unies.

Toutefois, si l'Iraq continue à refuser de respecter ces résolutions et persiste dans son occupation illégale du Koweït, d'autres mesures, conformes à la Charte des Nations Unies, seront nécessaires pour rétablir la paix. Il est clair

M. van den Broek (Pays-Bas)

que, si une telle situation devait se produire, et nous espérons tous que ce ne sera pas le cas, nous nous tournerions vers les Nations Unies en tant qu'instrument chargé de faire respecter cette résolution. Notre fervent espoir de parvenir à une solution pacifique ne devrait pas nous empêcher d'être prêts à une telle éventualité.

Nos objectifs sont clairs, mais nous ne savons pas comment, en fin de compte, ils seront atteints. Ce que nous savons, c'est que cette crise met à l'épreuve la volonté politique de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Le Chapitre VII, considéré au moment de sa rédaction comme une grande innovation, n'a jamais été appliqué aussi totalement. Cette crise démontre abondamment qu'il existe des possibilités d'action multilatérale pour soutenir les principes vitaux d'un ordre mondial juste.

L'instabilité endémique du Moyen-Orient continue de préoccuper profondément les Pays-Bas. Le conflit arabo-israélien, le problème palestinien et la situation au Liban ne sont toujours pas résolus. Il faut cependant rejeter vigoureusement tout lien entre la solution de ces problèmes et l'agression iraquienne, car cela ne ferait que donner une apparence de justice à une cause injuste et priverait ainsi de solution la crise du Golfe.

Pourquoi le Moyen-Orient est-il un tel baril de poudre, un dépôt bourré d'armements, prêt à exploser à tout moment? Pourquoi n'y a-t-il aucune évolution vers la stabilité et le changement pacifique, comparable à celle dont nous sommes témoins dans d'autres parties du monde? Il nous semble qu'une condition politique cruciale préalable manque tant que les parties n'admettent pas la réalité telle qu'elle est mais s'efforcent sans cesse de repousser l'inévitable. Je parle du mépris des frontières existantes, du déni des Etats existants et du mépris des aspirations politiques légitimes. Il est difficile de croire que la paix puisse régner au Moyen-orient aussi longtemps qu'Israël se sentira dans l'insécurité parce qu'il n'est pas accepté par ses voisins arabes. De même, il n'y aura pas de paix pour Israël aussi longtemps qu'il ne permettra pas aux Palestiniens d'exercer l'autodétermination dans les territoires occupés.

Nous sommes convaincus qu'un état de non-belligérance proclamé entre les pays de la région est essentiel à la relance du processus de paix. Par conséquent, nous demandons instamment aux Etats arabes de mettre officiellement fin à la guerre avec Israël et de normaliser les relations avec ce pays dans le contexte du processus de paix. De même, nous demandons instamment à Israël de se conformer aux résolutions

M. van den Broek (Pays-Bas)

242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité dans le cadre d'un accord de paix détaillé.

D'autre part, il nous semble indispensable qu'un dialogue s'établisse entre Israël et les Palestiniens. Même si l'on doit admettre ne pas avoir saisi des occasions qui se sont présentées au cours de ces dernières années et que des perspectives de paix ont été sapées par la position que l'Organisation de libération de la Palestine a adoptée à l'égard de la crise du Golfe, nous n'en demeurons pas moins convaincus qu'il n'existe pas d'autre moyen d'aller de l'avant pour Israël et les Palestiniens que de reconnaître mutuellement leurs droits fondamentaux et leurs aspirations légitimes. Une fois la crise du Golfe résolue, de nouveaux efforts résolus de la communauté internationale devront inciter les parties concernées à accepter ces conditions préalables et à s'engager sur la voie menant à une paix durable.

Si l'on tient compte des leçons du passé, en Europe surtout, il semble que plus de démocratie, un respect plus grand des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, alliés à un plus grand contrôle des armements au lieu d'une consolidation des armements, sont les ingrédients vitaux sur l'insertion desquels il faut insister dans le processus de paix au Moyen-Orient si nous voulons qu'une stabilité et une sécurité durables soient atteintes.

Bien que la tendance positive dans le domaine du contrôle des armements tant nucléaires que classiques entre l'Est et l'Ouest soit très encourageante, il est clair que nous n'assistons pas à de tels progrès dans les autres parties du monde, comme l'indique la crise du Golfe. Le Moyen-Orient, en particulier, est la scène d'une consolidation rapide des armements. Les armes de tous genres, classiques, chimiques, biologiques, y sont concentrées à une grande échelle alors que les armes nucléaires semblent devoir y faire leur apparition de manière imminente. Divers vecteurs de ces armes sont disponibles dans la région, y compris des missiles, dont certains ont une portée considérable.

Les instruments existants doivent être pleinement utilisés pour mettre fin à la course aux armements, dans le monde entier comme dans la région. Quant au danger de prolifération des armes nucléaires, il faut reconnaître qu'il est absolument vital de renforcer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Tous les Etats de la région devraient devenir parties au Traité. Le système de garanties du Traité devrait être pleinement utilisé, de façon à inclure des inspections spéciales.

M. van den Broek (Pays-Bas)

Dans la même optique, le Traité sur les armes biologiques doit devenir un obstacle plus efficace contre la prolifération. Il doit être renforcé par une large adhésion et une pleine ratification, par de nouvelles mesures tendant à renforcer la confiance et, enfin, par un système de vérification crédible. Nous présenterons des propositions à cette fin à la conférence de réexamen de l'année prochaine.

Il va sans dire que la crise du Golfe ne peut que renforcer l'urgence d'une interdiction globale des armes chimiques. Après 20 ans de négociations, un traité réellement vérifiable auquel participerait l'ensemble des pays est attendu depuis bien longtemps. 1992 devrait réellement être non seulement l'année de notre objectif, mais aussi notre date limite. Les Pays-Bas appuient pleinement la proposition australienne et française de tenir une conférence ministérielle au début de l'année prochaine pour donner à cet objectif l'élan politique nécessaire. Je voudrais rappeler aux délégations que les Pays-Bas ont proposé d'être le pays hôte de la future Organisation du Traité sur les armes chimiques.

Entre-temps, il est indispensable d'adopter des mesures pour arrêter la prolifération des armes biologiques et chimiques et de celles qui les annonçaient ainsi que des missiles et des techniques permettant des les fabriquer. Les Pays-Bas ont adhéré récemment au Régime de contrôle des techniques de fabrication des missiles.

Comme nous l'a appris la guerre froide, l'accumulation des armes est essentiellement due aux tensions et n'en est pas la cause. C'est la raison pour laquelle nous pensons pouvoir signer bientôt un traité global concernant une réduction importantes des forces classiques en Europe. Dans d'autres régions du monde, ces conditions politiques préalables ne sont pas encore remplies. Il sera donc peut-être difficile pour les pays de se sentir suffisamment en sécurité pour se restreindre à cet égard. C'est pourquoi nous pensons qu'il est si important que les règles de base permettant d'assurer la stabilité au Moyen-Orient, que j'ai mentionnées auparavant, soient acceptées. Elles devraient ouvrir la voie à des accords plus complets en matière de sécurité qui mettraient tout particulièrement l'accent sur les mesures visant à renforcer la confiance et le contrôle des armements classiques et elles aideraient à enrayer la prolifération des armes dans la région. Nous devons toutefois nous rendre compte qu'il existera toujours un dilemme entre les besoins légitimes de sécurité d'une part, et l'objectif d'éviter

M. van den Broek (Pays-Bas)

une course aux armements d'autre part. Dans ce contexte, nous devons aussi rechercher les moyens permettant de limiter les exportations d'armes, question qui a été abordée pour la première fois aux Nations Unies.

Je voudrais maintenant faire entendre une note positive. Les meilleures relations Est-Ouest, associées à un meilleur fonctionnement des Nations Unies, ont eu un effet favorable sur la recherche de solutions aux conflits régionaux. Dans certains cas, cela a amené les parties locales ou régionales à cesser le combat et à rechercher un compromis juste et durable. Les perspectives d'une solution au conflit cambodgien et de changements fondamentaux en Afrique du Sud permettent un certain optimisme.

Le plan de paix global que les Cinq ont élaboré pour le Cambodge offre un bon cadre aux quatre factions en guerre, qui devrait leur permettre de régler leurs différends et de libérer leur pauvre pays du fléau de la guerre et de la répression. L'acceptation récente du plan par les parties cambodgiennes et le fait qu'elles se soient mises d'accord sur les détails de cet arrangement devraient permettre à ce pays d'opérer une transition sûre vers un système politique démocratique, sa souveraineté étant rétablie. Les Cambodgiens doivent enfin être à l'abri des tueries et des interventions étrangères. Nous nous félicitons de la décision selon laquelle le Cambodge sera représenté aux Nations Unies et partout ailleurs par le Conseil national suprême qui vient d'être créé. Et si l'on demandait aux Pays-Bas de participer aux efforts des Nations Unies visant à appliquer le plan de paix, nous accepterions cette demande.

Malgré la grave inquiétude que nous cause la violence qui s'y est développée récemment, l'Afrique du Sud suscite une lueur d'espoir. Voici deux dirigeants courageux qui ont décidé d'enterrer la hache de guerre et d'entreprendre l'édification d'un avenir commun. La route est semée d'obstacles. Après 40 années d'apartheid les piliers de ce régime sont toujours debout mais l'apartheid devra être démantelé. Ces dirigeants doivent abattre les murs de la méfiance et amener les divers groupes d'Afrique du Sud à ouvrir un dialogue constitutionnel. Ils doivent écrire un nouveau langage, un langage de conciliation et de respect mutuel, dans un pays habitué à un langage de haine et à la pratique de la violence. Ils doivent ouvrir des perspectives de changements pacifiques dans une société profondément divisée entre les riches et les pauvres. En d'autres termes, c'est une tâche herculéenne. Et pourtant, nous avons de bonnes raisons d'espérer, parce

M. van den Broek (Pays-Bas)

que les deux parties allient la bonne volonté au bon sens. Après des années d'appui à la lutte anti-apartheid, la communauté internationale a maintenant le devoir d'appuyer les forces oeuvrant pour un changement réel en Afrique du Sud. Nous estimons qu'une politique visant à encourager une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique où tous les citoyens jouiraient de droits égaux, est pleinement justifiée. Par conséquent, les progrès tangibles sur la voie du démantèlement complet de l'apartheid devraient à notre avis aller de pair avec un relâchement de la pression économique sur l'Afrique du Sud.

N'oublions pas la Corée où un dégel de la situation entre le Nord et le Sud a été amorcé. En attendant que les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud s'améliorent encore, nous demandons que le peuple coréen soit représenté comme il se doit aux Nations Unies.

Le désir de démocratie et la soif des droits de l'homme augmentent d'année en année chez les peuples. Le débat sur les droits de l'homme ne doit pas être entravé par la division Nord-Sud. De l'Amérique latine à l'Asie de l'Est et de l'Europe orientale à l'Afrique, les hommes réclament la liberté, mettant sans cesse en évidence que les droits de l'homme sont une valeur véritablement universelle.

De même que nous nous félicitons de la fin de la guerre froide, nous nous réjouissons des nouvelles perspectives qui s'offrent aux Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Les normes établies par les Nations Unies en matière de droits de l'homme ont toujours fourni des critères clairs et inflexibles pour juger la conduite et les réalisations des gouvernements. Un effort soutenu est maintenant possible pour renforcer les mécanismes de contrôle qui sont si importants si l'on veut vraiment améliorer le respect des droits de l'homme. A la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, des mécanismes ont été créés qui, davantage encore que l'ensemble des normes des Nations Unies, permettent aux Etats de suivre une procédure spécifique et détaillée pour établir la responsabilité de chacun d'entre eux dans les violations des droits de l'homme. Il en va peut-être de même des nouvelles normes qui ont été élaborées à la CSCE pour faire respecter les conditions nécessaires à des élections libres et la primauté du droit. Ici comme ailleurs, les systèmes régionaux et celui des Nations Unies doivent se renforcer mutuellement.

M. van den Broek (Pays-Bas)

Aucun ordre politique ne dure très longtemps s'il ne permet pas le changement. En fait, aux Nations Unies le concept de l'ordre mondial a toujours été fondé à la fois sur la sécurité collective et le changement pacifique. Aussi justifié et nécessaire que soit l'attention intense portée au rétablissement de la paix dans le Golfe ou ailleurs, cela ne suffit pas. Nous devons en même temps continuer de consacrer toute notre énergie à lutter contre la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, les stupéfiants et le terrorisme, et à promouvoir un développement économique équitable, tant sur le plan national qu'international.

M. van den Broek (Pays-Bas)

La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée sur la coopération économique internationale qui s'est tenue récemment a remis le monde sur la bonne voie dans son dialogue sur les problèmes de développement, après de longues années de polarisation stérile. La Déclaration de l'Assemblée représente un bon début pour la formulation et la mise en oeuvre de la stratégie internationale de développement pour la quatrième décennie du développement.

La crise du Golfe assombrit maintenant très sérieusement les perspectives économiques. L'augmentation des prix de l'énergie entravera gravement le développement, notamment des pays du tiers monde. Les chiffres relatifs à la croissance, les ratios du service de la dette et les programmes d'ajustement devront être adaptés à des indicateurs plus pessimistes. Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter des incidences éventuelles sur les négociations relatives au commerce multilatéral de l'Uruguay Round. C'est à nous tous de trouver un moyen d'épargner aux pays en développement et notamment aux pays les moins développés de graves revers dans leur progrès économique et social. Les Pays-Bas ont récemment pris l'initiative de proposer d'annuler collectivement la dette bilatérale officielle des pays les plus pauvres très sérieusement endettés qui mettent en oeuvre des politiques économiques saines.

De même qu'il est difficile d'imaginer la sauvegarde de la paix internationale sans par ailleurs s'efforcer de promouvoir la paix sociale, il est tout aussi difficile d'imaginer que l'on puisse survivre à long terme sans un équilibre écologique - en bref, sans paix verte. La vie sur la Terre pour les générations futures pourrait très bien être menacée si l'homme ne réalise pas la paix avec la nature - ou tout au moins un cessez-le-feu.

Les menaces sont suffisamment tangibles : le réchauffement de l'atmosphère, l'épuisement de la couche d'ozone, les pluies acides, une désertification croissante et un déboisement intensif - pour n'en nommer que quelques-unes de celles qui figurent sur une liste qui ne fait que s'allonger. Il est, en fait, très urgent d'agir, au moins pour éviter une nouvelle détérioration. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre le luxe d'attendre la preuve scientifique irréfutable de ce qui est précisément à l'origine des divers problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous ne devrions pas nous permettre le bénéfice du doute.

Il est crucial maintenant de s'acheminer rapidement vers la conclusion d'une convention sur le climat mondial, qui devrait mettre fin efficacement aux

M. van den Broek (Pays-Bas)

phénomènes liés, tels que le réchauffement de l'atmosphère, l'épuisement de la couche d'ozone et le déboisement. Nous sommes heureux de constater que la Conférence qui s'est tenue récemment à Londres est parvenue à un accord sur l'interdiction totale des chlorofluorocarbones d'ici à l'an 2000.

Nos efforts destinés à protéger l'atmosphère, voire l'environnement dans son ensemble, ne seront couronnés de succès que si tous les pays en développement y participent pleinement. Les pays industrialisés ont le devoir d'aider les pays qui sont déjà surchargés en leur fournissant, entre autres, des fonds. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992, devrait approuver les accords mondiaux sur les mesures concrètes destinées à protéger l'environnement et à remédier aux dommages déjà infligés, tout en tenant compte de la position spéciale des pays en développement. Les Pays-Bas continuent à jouer un rôle actif dans la préparation de cette conférence. A cet égard, je tiens à mentionner une réunion de haut niveau sur les établissements humains et le développement soutenu qui se tiendra en novembre, aux Pays-Bas.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de même que les négociations sur les nouvelles conventions, comme la convention sur le climat mondial, sont l'occasion d'investir les Nations Unies de la gestion d'une nouvelle crise, et de pouvoirs lui permettant d'assurer le respect des normes en matière d'environnement. Nous devrions saisir comme il convient cette occasion. Après tout, ce sont les conditions de la vie sur Terre et, par conséquent, de la sécurité du monde qui sont en jeu.

Pour terminer, la crise du Golfe a une fois de plus fait prendre conscience au monde entier de la grande valeur que représente une Organisation des Nations Unies fonctionnant comme il convient. Nous espérons sincèrement qu'après de longues années de stagnation, l'Organisation des Nations Unies sera à même de renforcer son rôle dans la mise en oeuvre de la sécurité collective et de favoriser les changements pacifiques. L'Organisation des Nations Unies devrait également saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui pour reprendre ses travaux sur la réforme et l'harmonisation de son organisation qui avaient commencé au cours des dernières années. Les Pays-Bas ont toujours soutenu ardemment les Nations Unies. Nous nous emploierons à renforcer l'organisation mondiale et le droit international sous tous ses aspects, y compris en favorisant un plus large recours à la Cour internationale de Justice, tel que le recommande le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation.

M. van den Broek (Pays-Bas)

"Quelles que soient ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies offre désormais aux pays épris de paix un mécanisme tout à fait fonctionnel qui leur assurera la paix, s'ils le désirent. De fait, aucune partie d'un mécanisme social, aussi bien conçue soit-elle, ne peut être efficace s'il n'y a pas pour la soutenir la volonté et la détermination de la rendre fonctionnelle."

Ces mots prononcés par l'un des pères fondateurs des Nations Unies étaient vrais en 1945 et le sont toujours en 1990.

Faisons-les nôtres.

M. BOOH-BOOH (Cameroun) : Monsieur le Président, la tenue de cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale intervient dans un contexte international nouveau : la guerre froide s'achève; la course aux armements s'oriente vers un net ralentissement; de nombreux conflits sont en voie d'apaisement; malgré la persistance des déséquilibres et des injustices économiques profonds, l'initiative du dialogue est à nouveau possible en raison de l'interdépendance croissante entre les peuples et les nations; des défis importants sont là qui nous interpellent tous.*

Ces faits en eux-mêmes donnent à nos présentes assises un relief particulier et nous incitent à en tirer le meilleur parti pour contribuer davantage à l'avènement d'un monde de justice, de paix et de liberté.

Je voudrais en cela saluer M. Guido de Marco pour son élection unanime à la présidence de nos travaux. La grande expérience et les qualités qui le distinguent, ajoutées à l'action dynamique et clairvoyante de son pays, la République de Malte, au sein de la grande famille des non-alignés et de celle des Nations Unies en général, nous portent tous à croire qu'il saura assumer avec succès les hautes fonctions qui viennent de lui être confiées. D'ores et déjà, je puis l'assurer de l'appui constant de la délégation camerounaise.

Le général de division Joseph Garba du Nigeria, son prédécesseur à ce poste, mérite une fois de plus toute notre appréciation pour la manière diligente et le dynamisme remarquable avec lesquels il a su conduire non seulement les travaux de la quarante-quatrième session, mais aussi ceux des sessions spéciales subséquentes.

* M. Flemming (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, nous réitérons notre soutien. Le Cameroun l'encourage à poursuivre sans relâche les efforts qu'il déploie si admirablement dans le monde en faveur de la paix et de la coopération internationale, et dont l'indépendance récente de la Namibie constitue un des plus vibrants succès.

Enfin, nous voudrions féliciter la Principauté de Liechtenstein pour son admission comme 160e Membre de notre organisation, dont l'universalité continue ainsi à se renforcer.

Moins de 10 ans nous séparent du troisième millénaire, et les changements fondamentaux qui se poursuivent dans le monde depuis la dernière session de notre assemblée entraînent un remodelage de l'échiquier politique international.

Dans l'ensemble, l'image-symbole que constitue la destruction du mur de Berlin a, dans un sens hautement positif, réduit les tensions Est-Ouest qui, depuis la dernière guerre mondiale, ont conditionné l'évolution des relations mondiales.

Dans un climat international on ne peut plus favorable, les exigences de la paix revalorisent un peu partout les vertus du dialogue, constituant ainsi une source d'espoir face aux défis majeurs des libertés, du développement et de la science en cette fin de siècle.

Cette paix est à nos portes, et c'est le message que nous lancent la détente, l'ouverture en Europe de l'Est et le rapprochement appréciable entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce message est renforcé par les progrès enregistrés dans le domaine du désarmement.

A cet égard, les résultats des différents sommets et concertations américano-soviétiques sont fort encourageants. Encourageantes également sont certaines conclusions et recommandations des travaux de la Commission du désarmement et de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous nous réjouissons, en particulier, du consensus intervenu au sein de la Commission du désarmement sur les questions relatives à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, au désarmement classique et au renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Nous souhaitons que les dividendes de la paix découlant de l'inflexion de la course aux armements soient affectés au financement du développement, en particulier celui des pays pauvres. Le lien désormais reconnu entre le désarmement et le développement serait ainsi traduit dans les faits.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Il importe que l'amélioration remarquable du climat politique international actuel puisse affermir la recherche de solutions appropriées aux nombreux conflits qui sévissent dans diverses parties du monde.

En Afrique, l'accession de la Namibie à l'indépendance est encore toute fraîche dans nos mémoires. Nous saisissons cette occasion pour saluer à nouveau et très chaleureusement la présence parmi nous de ce jeune Etat en tant que Membre à part entière de notre organisation.

La communauté internationale, qui a tant oeuvré pour cet événement, se doit maintenant d'apporter à ce pays toute l'assistance nécessaire pour lui permettre de consolider sa souveraineté, de recouvrer son intégrité territoriale et de promouvoir son développement économique et social. Le Cameroun, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour développer et renforcer une coopération multiforme avec ce pays frère.

Quant à la situation en Afrique du Sud, malgré la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, malgré l'annonce d'un train de réformes et l'amorce du dialogue entre le régime raciste et les mouvements d'opposition, elle demeure une source de graves préoccupations en raison des piliers de l'odieux système d'apartheid qui sont toujours solidement en place, entretenant ainsi une terreur raciste déguisée que nous condamnons.

Dans ce contexte, la communauté internationale se doit de maintenir les sanctions économiques contre ce régime tant qu'elle n'aura pas la preuve d'un changement fondamental et irréversible de cette situation, l'objectif étant non pas de réformer, mais d'éradiquer totalement l'apartheid et d'instaurer une société libre, démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

En Angola et au Mozambique, le Cameroun prend note et encourage les démarches engagées par les dirigeants de ces pays pour l'instauration d'une paix intérieure définitive. De même, nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour mettre en oeuvre les solutions préconisées par l'ONU et l'OUA à propos du conflit du Sahara occidental.

Dans la corne de l'Afrique, tout comme entre le Tchad et la Lybie ou entre le Sénégal et la Mauritanie, les exigences de la paix interpellent les uns et les autres. Le dialogue reste aujourd'hui la voie du salut.

M. Booh-Booh (Cameroun)

C'est dans cette perspective que les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont réaffirmé, lors du dernier sommet de l'OUA à Addis-Abeba, leur détermination d'oeuvrer de manière commune en vue du règlement rapide de tous ces conflits par des efforts et des initiatives de paix propres au continent.

Au Moyen-Orient, la situation est toujours tendue : nous demeurons convaincus, à propos du conflit israélo-arabe, que toute solution équitable passe par la reconnaissance du droit fondamental du peuple palestinien à l'autodétermination et à disposer d'une patrie ainsi que par le droit tout aussi fondamental de l'Etat d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Etant donné la complexité de cette situation susceptible de compromettre la paix mondiale, nous réitérons notre appui à l'idée de la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale consacrée à cette importante question.

La dynamique de la paix devrait également prévaloir au sujet du conflit aigu qui se développe actuellement dans le golfe Persique. L'invasion et l'occupation militaires du Koweït, l'accumulation de troupes et de divers types d'armements sont en train de pousser cette région déjà pleine de turbulences dans une situation particulièrement explosive aux conséquences incalculables.

La communauté internationale se doit d'y accorder toute l'attention voulue. Nous devons exercer le maximum de retenue et éviter toute action susceptible de l'exacerber davantage.

Au sein des Nations Unies, il y a lieu d'agir collectivement suivant les principes inscrits dans la Charte, privilégiant en particulier les voies du dialogue, de la concertation en vue d'un règlement pacifique de cette grave crise.

Il s'agit, en tout état de cause, de restaurer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Etat du Koweït.

Dans les autres parties du monde où persistent des foyers de tension, nous ne devons ménager aucun effort pour faire triompher les principes du droit international consacrés par la Charte de notre organisation, notamment le non-recours à la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends.

M. Booh-Booh (Cameroun)

A cet égard, le Cameroun salue les initiatives en cours dans la péninsule coréenne en vue de favoriser le rapprochement pacifique des deux Etats coréens. En outre, il souhaite que les résultats encourageants enregistrés lors des récentes négociations sur le Cambodge, et que vient d'entériner le Conseil de sécurité, puissent être rapidement traduits dans les faits.

Dans le même esprit, nous encourageons tout ce qui est actuellement entrepris pour ramener la paix en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans d'autres parties du monde.

Enfin, nous nous félicitons des efforts louables ayant conduit aux accords sur la réunification des deux Allemagne, avec lesquelles le Cameroun entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération. Mon pays est pleinement disposé à poursuivre et à intensifier les relations avec l'Allemagne réunifiée.

M. Poos (Luxembourg)

Les dirigeants de l'Iraq ont à assumer devant l'histoire une très lourde responsabilité. N'ont-ils pas déjà pris, 10 ans plus tôt, une part déterminante dans le déclenchement d'une autre guerre? N'ont-ils pas utilisé sans hésiter des gaz chimiques pour supprimer froidement des milliers de Kurdes dans leur propre pays? Intransigeants, leur seul souci est de nous faire accepter le fait accompli. Les violations incessantes des locaux des ambassades installées au Koweït ne trouvent pas d'exemple dans l'histoire. La détention de milliers de ressortissants étrangers retenus en otages dépasse toutes les bornes de l'acceptable.

Cette violence, ce cynisme nous rappellent les pratiques fascistes continuelles des années 30. N'oublions pas qu'elles furent trop longtemps tolérées et tinrent par conduire le monde à la seconde guerre mondiale. L'histoire ne nous pardonnerait pas que cette erreur-là fût commise une nouvelle fois. Voilà pourquoi les Nations Unies doivent sortir victorieuses de cette épreuve de force.

Le rétablissement et le maintien durable de la paix soulèvent immanquablement d'autres questions.

La première est celle de la sécurité dans cette région du Golfe qui est compromise par la présence de régimes dictatoriaux professant des idéologies d'exclusion et s'appuyant sur des armées puissantes.

La preuve étant faite une nouvelle fois que l'accumulation d'arsenaux militaires ne sert pas la sécurité, bien au contraire, il convient de relancer nos travaux en matière de désarmement, ainsi que ceux relatifs au contrôle du commerce international des armes.

L'agression par l'Iraq ne saurait être justifiée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la question palestinienne ni par les frustrations - que nous comprenons - qu'elle suscite dans les pays arabes et surtout parmi les Palestiniens. Rien ne permet d'établir un lien entre ces deux questions. Le caractère explosif de la situation générale au Moyen-Orient nous oblige pourtant à intensifier nos efforts pour progresser vers la solution du problème palestinien.

L'écroulement du mur de Berlin en novembre dernier a frappé l'imagination du monde entier. Il a sonné le glas de l'ordre européen et mondial défini à Yalta et basé sur l'affrontement et l'antagonisme idéologique. Accélérant la dynamique de changement engendré par la politique de glasnost et de la perestroïka, cet événement a provoqué des ondes de choc jusqu'aux frontières les plus reculées de

M. Booh-Booh (Cameroun)

Les résultats de la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, ainsi que ceux issus de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés constituent, à n'en pas douter, un jalon important dans la recherche collective de solutions à la crise économique internationale.

Toutefois, nous restons convaincus que pour être efficaces, ces initiatives bilatérales et ces mesures doivent s'intégrer dans le cadre plus élargi du renforcement du dialogue Nord-Sud à travers des négociations permettant de cerner dans leurs interrelations l'ensemble des questions liées à la croissance, à la sécurité et au développement.

C'est dire toute l'importance que revêt la nouvelle stratégie internationale pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement dont nous souhaitons l'adoption au cours de la présente session. Cette stratégie constituera l'occasion de prendre la mesure de la nouvelle volonté politique qui s'est dégagée des travaux de la dix-huitième session extraordinaire précitée.

Il en est de même des négociations de l'Uruguay Round qui entrent dans leur phase finale en décembre de cette année, et qui devraient déboucher, nous l'espérons, sur l'adoption de mesures équitables visant le renforcement de la compétitivité commerciale de nos pays.

Au vu du caractère planétaire de la menace qui pèse sur l'environnement et compte tenu de la relation étroite entre ce dernier et le développement, il devient urgent de définir les objectifs d'intérêt commun et d'adopter des mesures appropriées dans ce domaine.

La Conférence panafricaine de coordination sur l'environnement et le développement durable en Afrique prévue à Bamako, au Mali, en décembre 1990, et la proclamation par l'OUA de 1991 comme Année africaine de l'environnement vont dans le sens de ces préoccupations.

Il en est de même de la Conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992.

Toutes ces rencontres devraient nous donner l'occasion de rechercher ensemble les voies et moyens pour résoudre les problèmes tels que la diminution de la couche d'ozone, la sécheresse, la pollution, la désertification, les pluies acides, les inondations, afin de mieux protéger l'environnement et assurer l'équilibre d'ensemble de notre écosystème.

M. Booh-Booh (Cameroun)

S'agissant des négociations en cours dans le cadre de la Commission préparatoire de l'Autorité des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, elles ont connu à ce jour des progrès appréciables concernant notamment l'enregistrement des premiers investisseurs pionniers et l'accord relatif à l'exécution des obligations souscrites par ces derniers et les Etats certificateurs intéressés.

Il importe cependant de surmonter rapidement dans un esprit de compromis, les difficultés encore en suspens afin de permettre l'entrée en vigueur de la Convention, tout en suscitant une participation universelle au nouveau régime juridique des mers et des océans.

L'un des défis majeurs que nous devons relever en cette fin de siècle se trouve être celui des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les bouleversements qui s'opèrent en ce moment à travers le monde témoignent du vif intérêt accordé à cette importante question.

Nous nous félicitons de l'action permanente menée par les Nations Unies dans ce domaine.

La tenue dans quelques jours au Siège de notre organisation d'un Sommet mondial pour les enfants est une illustration supplémentaire de cette action qui jouit du plein soutien de mon gouvernement.

En Afrique, des avancées significatives ont été enregistrées en matière des droits de l'homme. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est entrée en vigueur et la Commission chargée de veiller à son application a été mise en place.

Lors de leur récent Sommet à Addis-Abeba, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont, dans une importante déclaration, réaffirmé leur engagement de renforcer la démocratie et la protection des droits de l'homme en Afrique.

Mais s'agissant plus précisément de la démocratie, le Président de la République du Cameroun, Paul Biya, nous rappelle qu'elle "se construit jour après jour et qu'aucune d'entre elles n'est à l'abri d'un faux pas. Nous franchissons des étapes nécessaires... Nous le faisons à notre rythme en fonction de nos moyens et en tenant compte des contingences propres à notre pays."

Au Cameroun, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui a toujours été au coeur de la philosophie et de l'action du Gouvernement du renouveau, vient de connaître une impulsion significative avec

M. Booh-Booh (Cameroun)

l'adoption d'importantes mesures visant notamment le renforcement de la liberté de la presse, la révision de la loi sur les associations dans un sens plus libéral, l'abolition de la législation d'exception et la création d'une commission des droits de l'homme, etc.

C'est dire que l'Afrique en général et le Cameroun en particulier sont fermement convaincus que la quête des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue une aspiration universelle et légitime.

Mais ces droits et ces libertés qui sont certainement de puissants facteurs de développement nécessitent en retour, pour leur plein épanouissement, des conditions économiques et sociales viables; entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement, existe par conséquent une dynamique circulaire indéniable.

Nous vivons une période de mutations historiques fertiles en événements entre Etats et au sein des nations. Si l'on ne peut prédire avec certitude l'avenir, il est raisonnablement permis de croire que l'humanité dispose aujourd'hui, grâce aux énormes progrès de la science et de la technique, d'un ensemble de moyens qui, mis au service de notre bien commun, sont susceptibles de nous porter vers des lendemains meilleurs.

Chaque jour qui passe resserre davantage les liens entre les différentes parties de la planète, rendant indissociable le destin de tous les hommes.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Cette situation qui commande une action collective face aux nombreux défis de notre époque, implique nécessairement le renforcement des institutions d'interdépendance, de concertation et de coopération.

Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies demeure un cadre privilégié pour harmoniser les vues des nations à des fins communes. La grave crise qu'elle a traversée au cours des années 80 lui a permis d'opérer des réformes salutaires pour un fonctionnement plus efficace. Il est à souhaiter que, par une volonté politique renouvelée, les Etats Membres lui donnent les moyens de son action.

Les pères fondateurs de notre organisation ont conçu à travers les buts, les principes et les objectifs de la Charte, un monde idéal fondé sur la paix, la coopération internationale et le bien-être de tous.

Cette aube du troisième millénaire, par le grand espoir qu'elle suscite, nous offre plus que jamais l'occasion de marquer une étape décisive dans la marche de l'humanité vers ce monde meilleur.

M. FRUTOS VAESKEN (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à exprimer nos félicitations au Président pour son élection à ce poste élevé à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Etant donné ses qualités intellectuelles et morales, nous sommes certains qu'il dirigera nos travaux avec beaucoup de compétence et de détermination.

Nous tenons également à adresser les félicitations de notre gouvernement à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à lui dire combien nous apprécions la façon dont il s'est acquitté de la tâche difficile qui lui a été confiée.

Nous souhaitons également nous associer aux délégations qui ont exprimé leur satisfaction après l'admission aux Nations Unies de la Principauté de Liechtenstein et de la République de Namibie.

Nous venons à cette tribune convaincus que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies n'ont pas perdu de leur validité. Les changements importants intervenus dans le monde laissent présager une ère de paix et de bonne volonté entre les peuples, une meilleure compréhension entre les superpuissances, une coopération et une assistance accrues entre toutes les nations.

Sur le plan international, les Nations Unies revêtent une importance nouvelle en tant que centre de coordination des initiatives nationales et régionales et

M. Frutos Vassken (Paraguay)

instrument indispensable à la paix et à la sécurité du monde. Le rôle joué par le Conseil de sécurité a été déterminant dans le renforcement de l'Organisation, et ses dernières mesures ont réaffirmé la nécessité du multilatéralisme.

La République du Paraguay partage et appuie pleinement les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, où l'on condamne clairement et sans réserve l'invasion du Koweït et où l'on adopte des mesures pour décourager l'agression.

Le droit à l'indépendance, l'intégrité territoriale et le libre exercice de sa souveraineté par un Etat sont essentiels à l'existence même de l'ordre juridique international. Sans le plein respect de ces droits, la coexistence au sein de la communauté des nations serait inconcevable. C'est pourquoi le Paraguay non seulement a condamné publiquement cette agression commise à l'encontre d'un Etat Membre de notre organisation, mais a pris, dans le strict respect des dispositions adoptées par le Conseil de sécurité, des mesures concrètes dont nous avons déjà fait état en temps opportun. Nous voudrions également saisir cette occasion pour encourager le Secrétaire général à entreprendre de nouvelles initiatives en vue de la solution du conflit dans le cadre des Nations Unies.

Le Paraguay, qui a toujours entretenu des liens très étroits de coopération avec la République fédérale d'Allemagne, ne peut qu'exprimer sa satisfaction après la décision des Etats allemands de se réunir en une seule et grande nation.

Nous nous félicitons de la tendance vers la normalisation des relations internes qui se dessine en République sud-africaine et appuyons toute réforme qui, avec l'assentiment des secteurs qui composent la société sud-africaine, conduirait à la pleine intégration de tous ses citoyens, sans aucune discrimination.

Nous voyons avec inquiétude que la solution du problème du Moyen-Orient n'est toujours pas à portée de main de l'Organisation. Le Paraguay réitère une fois encore son appui à toute initiative qui mènerait à la solution pacifique des différends qui opposent les peuples arabe et israélien et qui tiendrait compte des droits du peuple palestinien de posséder sa propre patrie et le droit de l'Etat d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de ses propres frontières.

Les signes d'une éventuelle solution négociée du conflit de longue date du Cambodge ont été renforcés par la décision des parties d'accepter un plan de paix et une solution large avec le concours des Nations Unies. Le Paraguay se félicite des mesures prises dans ce sens et prie instamment les parties concernées de saisir cette chance historique de paix et de réconciliation qui s'offre au peuple cambodgien.

M. Frutos Vasesken (Paraguay)

Nous tenons également à saisir cette occasion pour exprimer la solidarité du Gouvernement du Paraguay avec la République de Corée qui déploie des efforts constants pour aboutir, par la voie du dialogue, à la réconciliation du peuple coréen, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que dans un proche avenir la délégation de la Corée siégera parmi nous.

La question du désarmement continue d'être prioritaire pour notre organisation. Le nouveau climat de confiance et de dialogue qui s'est instauré entre les superpuissances permet d'espérer qu'une partie des ressources destinées à la production d'armements sera consacrée à l'aide au développement. Il n'y aura de paix et de sécurité que lorsque auront été pris en considération les besoins des populations et traitées les causes et l'origine de la violence. Etant donné la dimension mondiale de ces problèmes, le sentiment d'appartenir à une même communauté fait qu'il est nécessaire d'adopter de nouveaux schémas de coexistence qui écarteraient le risque d'un affrontement nucléaire. Le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'une des principales préoccupations du Gouvernement démocratique mis en place au Paraguay après les élections du 1er mai 1989. Cette volonté politique a abouti à des décisions concrètes qui ont permis au Paraguay de figurer parmi les Etats Membres de l'Organisation qui respectent pleinement les droits de l'homme.

Le Gouvernement de mon pays déploie des efforts importants pour adapter sa législation aux législations les plus avancées dans ce domaine, ainsi que pour diffuser des principes fondamentaux de façon que notre peuple en ait connaissance et les respecte pleinement. A cette fin, nous avons, grâce à l'aide de l'Organisation, tenu un séminaire sur les droits de l'homme en juillet dernier. Notre gouvernement national attache la plus grande importance au bien-être des enfants, aussi s'est-il félicité de la convocation d'une conférence au sommet aux Nations Unies où des mesures concrètes pourront être débattues et des décisions adoptées en vue de trouver une solution aux problèmes qui affectent les enfants.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Sur le plan national et dans nos relations bilatérales, nous adoptons des mesures concrètes pour renforcer les instruments juridiques et institutionnels dont dispose le pays pour réprimer plus efficacement le trafic et la production illicites des stupéfiants. Parallèlement, sont établis des programmes de coopération dans le cadre juridique d'accords récemment souscrits avec les pays voisins, et avec les Etats-Unis, pour mettre au point une action conjointe efficace. Dans ce même ordre d'idées, le Paraguay a ratifié la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Nous estimons que dans notre pays et dans le monde, des résultats concrets ont été obtenus dans la lutte contre le trafic et la consommation illégale de drogues. Il faut poursuivre la lutte, éduquer la jeunesse et créer les conditions sociales propices pour que la consommation de drogues ne présente pas d'attrait.

Notre gouvernement, qui est attaché à un avenir meilleur de l'humanité, s'engage à préserver et à régénérer dans la mesure du possible les ressources naturelles pour les générations futures et est fermement décidé à adopter et à appliquer toutes les mesures recommandées à cette fin.

En 1992, 500 ans après sa découverte, l'Amérique exprimera son espoir d'un avenir meilleur pour l'humanité, lorsque se tiendra au Brésil la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement.

Trente années se sont écoulées depuis qu'en 1960 a été lancé, dans cette même instance, le programme de la première Décennie des Nations Unies pour le développement et nous nous apprêtons maintenant à élaborer un plan d'action pour la quatrième décennie. Néanmoins, les problèmes des pays en développement sont loin d'avoir été résolus. L'expansion de notre commerce extérieur se heurte à des barrières importantes; le transfert des ressources de nos pays vers les pays industrialisés ne fait que croître, sans phénomène inverse; les prix de nos produits de base continuent de diminuer en termes réels, rendant fort difficile tout effort effectif de capitalisation; l'assistance technique, et le transfert concomitant de techniques, notamment aux pays de développement moyen qui en ont tant besoin, dispose de moins en moins de ressources financières; et la dette extérieure reste toujours un problème non résolu ou ne connaît que des solutions partielles.

M. Frutos Vassken (Paraguay)

Nous sommes pleinement convaincus qu'il est indispensable de faire face aux problèmes socio-économiques de notre société internationale à l'échelle mondiale et d'adopter des mesures qui transformeront efficacement la structure même de l'économie mondiale pour créer un nouvel ordre économique international plus équitable. Aucune stratégie future n'aura de résultats définitifs si elle n'envisage pas de réformes structurelles.

La fin du conflit Est-Ouest permet d'envisager une communauté des nations qui mettra toute son énergie au service d'une lutte d'un nouveau genre, dans laquelle le Nord et le Sud, unis dans une communauté étroite d'idéaux, s'efforceront de faire disparaître, une fois pour toutes, les principales causes de souffrances de l'humanité. Nous aspirons à un monde d'intégration, de coopération, d'aide au développement et non à un monde de simple coexistence pacifique.

L'intégration constitue pour le Paraguay un élément de développement intégral, la voie politique et économique par excellence pour assurer à l'Amérique latine un avenir réussi. C'est pourquoi nous avons accepté l'invitation de faire partie du processus lancé par l'Argentine et le Brésil, auquel se joindront le Chili et l'Uruguay. La vocation d'intégration du Paraguay se manifeste non seulement dans la déclaration des principes énoncés dans la Constitution nationale, mais aussi dans les liens très étroits et très profonds qui nous unissent à nos voisins du continent américain, tant dans les entreprises commerciales que dans les entreprises de production énergétique et d'infrastructure, et dans les efforts conjoints, comme celui de la voie d'eau intérieure Paraguay-Parana. Nous espérons que cette décennie sera connue en Amérique comme celle de l'intégration et, nous en sommes certains, qu'elle sera bénéfique à nos peuples. L'Amérique doit s'acquitter de son mandat historique, l'unité.

L'initiative du Président Bush en faveur des Amériques, qui a été accueillie favorablement par les pays de l'hémisphère, prouve l'esprit d'unité et de solidarité du continent et l'intention du Gouvernement américain d'aider les Nations Unies dans le processus de développement.

À cet égard, les pays qui ont présenté le projet de marché commun du Conosur, ont adopté une position commune en vue de parvenir à une entente concrète avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Depuis l'avènement de la démocratie, un gouvernement librement élu a été instauré dans mon pays, sous la direction du Président Andrés Rodríguez,

M. Frutos Vaessen (Paraguay)

scrupuleusement respectueux des droits de l'homme et des lois. Une de ses tâches principales a été la réforme des instruments juridiques et institutionnels qui permettront d'assurer la pleine application de la démocratie dans le pays. Dans ce contexte, nous devons citer l'annulation des lois répressives, l'approbation par le Congrès national d'un nouveau code électoral qui incorpore à la législation du Paraguay les institutions d'une démocratie moderne et participative, la convocation pour 1991 des premières élections municipales directes dans l'histoire du Paraguay et l'instauration dans le pays d'un véritable climat de tolérance et de dialogue entre tous les partis politiques, sans distinction d'idéologies. Le droit d'association est respecté et garanti. Les organisations ouvrières s'expriment librement par l'intermédiaire de syndicats, et il n'existe pas un seul prisonnier politique dans le pays.

Dans le domaine économique, le Gouvernement a assumé la responsabilité de redresser les déséquilibres que connaît le pays, en adoptant les mesures nécessaires en matière de politique économique, financière, monétaire et cambiale.

La solution de quelques problèmes rend possible celle de certains autres qui étaient éclipsés par les premiers. Les grandes réformes politiques et économiques qui permettent d'envisager un nouveau Paraguay rempli d'espérances de bien-être et de bonheur, ont permis de mieux discerner les problèmes que le Gouvernement national est maintenant décidé à résoudre, ce qui demande évidemment la collaboration et la compréhension des pays amis plus développés.

Les grands changements survenus dans le monde confirment notre foi dans l'avenir de l'humanité. Avec la chute des murs et l'ouverture des frontières, l'homme s'achemine vers un avenir où il lui sera permis d'exercer ses droits inaliénables.

Les transformations qui se sont produites, notamment en Amérique et en Europe, constituent avant tout un triomphe de la liberté. Le droit qu'a l'homme de choisir son destin et d'exercer les droits consacrés dans la Déclaration universelle.

L'Amérique, notre Amérique, vit une époque privilégiée où les gouvernements sont démocratiquement élus. Des gouvernements qui traduisent le sentiment de leurs populations et qui ont commencé leur marche vers l'intégration. L'Amérique veut se rapprocher de l'idéal de ses aînés, d'une patrie unique, avec la réalisation de ses rêves et de ses aspirations.

M. Frutos Vassken (Paraguay)

Nous faisons encore une fois confiance à l'Organisation des Nations Unies. Elle est et sera toujours le meilleur instrument pour préserver la paix dans le monde et avant tout, pour garantir les libertés, pour assurer l'indépendance et l'intégrité des hommes et des nations, pour appliquer le droit et faire en sorte que soit accepté par son intermédiaire le règlement de tous les différends.

M. BOZER (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à vous voir, vous, le représentant d'un pays méditerranéen comme le mien, présider cette session de l'Assemblée générale. Je vous félicite de votre élection bien méritée à ce poste de haute responsabilité, et je suis confiant que sous votre direction avisée la présente session s'attaquera aux problèmes dont elle est saisie avec vision et sagesse, apportant ainsi une importante contribution à la paix et à la stabilité.

Je tiens également à rendre hommage au général Garba, Président de la quarante-quatrième session, pour la compétence remarquable avec laquelle il a guidé les travaux de l'Assemblée générale au cours d'une période turbulente mais fructueuse.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de notre organisation, M. Pérez de Cuéllar, de sa remarquable contribution au succès des Nations Unies au cours de cette période décisive.

M. Bozer (Turquie)

La présente session de l'Assemblée générale a été convoquée sur la toile de fond des événements très importants qui se sont déroulés au cours des 12 derniers mois. En effet, jusqu'à l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq au mois d'août, nous vivions une période où les nouvelles d'espérance et d'allégresse prévalaient. Les tendances qui avaient pris de l'ampleur alors que nous nous réunissions l'année dernière ont commencé à porter leurs fruits. Témoins de l'effondrement du mur de Berlin, de la désintégration du rideau de fer, de la chute des régimes totalitaires et de l'émergence d'une Europe nouvelle, nous pouvons avec confiance parler de la fin de la guerre froide. Je voudrais transmettre les chaleureuses félicitations de mon gouvernement aux deux délégations allemandes qui sont ici présentes pour avoir réussi en souplesse et dans le calme, l'unification de la nation allemande sous le toit d'un Etat allemand démocratique et pacifique, ce qui contribuera certainement à la stabilité en Europe.

Il est encourageant de constater que la série d'événements politiques spectaculaires qui remodelent l'Europe a aussi contribué à réduire certaines des tensions qui sévissent ailleurs sur notre planète. Dans ce contexte, nous sommes aussi encouragés de voir que le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a fait des progrès remarquables en Europe en marquant de nouveaux jalons dans la surveillance des droits de l'homme, le renforcement de la coopération concernant les questions écologiques et le renforcement des mécanismes d'instauration de la confiance, alliés aux mesures accrues de stabilité classique.

Le reste du monde a également profité des occasions qui lui sont offertes par une Europe en paix avec elle-même. Les efforts de limitation des armes présentent maintenant un avenir plus prometteur. La Turquie croit que ces efforts ne peuvent être utiles que s'ils sont poursuivis sans réduire la sécurité des pays intéressés. Le processus de désarmement peut être utile dans la mesure où il ne réduit pas la sécurité obtenue par la défense et la dissuasion. En tant que corollaire de sa politique étrangère orientée vers la paix, la Turquie continuera à contribuer aux efforts en cours visant la recherche de la réussite de ces deux processus. En outre, rappelant la confirmation de l'engagement que la CSCE a pris à la réunion de Copenhague de s'en tenir aux idéaux de la démocratie, du pluralisme et de la primauté du droit, nous croyons que le respect des droits de l'homme, qui constitue la base de cet édifice, assumera une priorité encore plus élevée parmi les domaines dans lesquels les Nations Unies sont de plus en plus actives.

M. Bozer (Turquie)

Au fur et à mesure que les tensions internationales diminuent et qu'apparaît un climat plus favorable, les normes et les objectifs définis à Copenhague, ne demeureront pas limités à l'Europe et à l'Amérique du Nord, mais serviront de paradigme à l'ensemble du monde pour aider à promouvoir la cause des droits de l'homme.

Allant à contre-courant de la marche de l'histoire en commettant une agression typique de la période précédant la seconde guerre mondiale, un Membre des Nations Unies, lui-même récemment libéré d'une guerre qui a duré huit ans, a envahi et occupé il y a près de deux mois le territoire d'un autre Membre des Nations Unies. Cet événement déplorable a eu lieu dans une partie du globe déjà explosive, et a aggravé encore davantage une situation déjà précaire et délicate. Les Nations Unies ont passé la phase initiale de cette rude épreuve avec un succès remarquable. Les résolutions que le Conseil de sécurité a rapidement adoptées à la suite de l'agression iraquienne contre le Koweït ont clairement montré la ferme détermination qu'ont les Nations Unies d'établir le principe que de tels actes, contraires aux normes de comportement international ne seront pas tolérés. La Turquie, située comme elle l'est à proximité du Moyen-Orient, et unie par des liens historiques étroits avec les deux pays impliqués dans cette affaire regrettable, attache la plus grande importance à la réalisation des objectifs et des principes énoncés par le Conseil de sécurité. Nous respectons également les mesures prévues dans les résolutions pertinentes du Conseil et leur stricte application. Mon gouvernement est profondément préoccupé par le danger d'une conflagration qui pourrait englober le Moyen-Orient tout entier, à moins que les forces irakiennes ne soient retirées entièrement et sans conditions du Koweït et que le Gouvernement légitime koweïtien soit rétabli. Naturellement, un tel retrait et le rétablissement du Gouvernement koweïtien devraient s'accompagner de la libération immédiate de tous les étrangers retenus en otage par l'Iraq. La Turquie croit fermement que les sanctions des Nations Unies devraient être pleinement appliquées et estime que ce parti a la plus grande chance d'aboutir à une fin pacifique de la crise actuelle. C'est dans cet esprit que la Turquie continuera à consentir de lourds sacrifices afin d'appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité.

Malgré de nombreux signes décourageants, la Turquie espère que la crise du Golfe peut être réglée sans basculer dans un conflit armé. Tout en anticipant un

M. Bozer (Turquie)

règlement pacifique, nous pensons toutefois qu'il est impératif de souligner les leçons à tirer de la crise. Tout d'abord, la communauté internationale doit redoubler ces efforts visant à limiter la prolifération de la technologie nucléaire, chimique, biologique et de missiles. Deuxièmement, il faut maintenir la détermination à oeuvrer ensemble contre les menaces envers la paix, qui s'est manifestée entre les superpuissances et les autres membres permanents du Conseil de sécurité à la suite de la guerre froide.

Le cessez-le-feu dans la guerre de huit ans entre l'Iran et l'Iraq, le lancement du processus qui a abouti à l'indépendance de la Namibie, les accords qui ont conduit au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, les efforts en cours actuellement pour résoudre les conflits au Cambodge, en Amérique centrale et au Sahara occidental n'auraient pas pu être réalisés si les Nations Unies n'avaient pas été renforcées par l'harmonie croissante qui règne entre les membres permanents du Conseil de sécurité.

L'année dernière, mon prédécesseur a dû appeler l'attention de l'Assemblée sur la situation tragique de la minorité turque en Bulgarie. Depuis lors, le régime dans ce pays a changé et nous espérons que les événements positifs qui ont lieu en Bulgarie permettront très bientôt la pleine reconnaissance des droits de la minorité.

La ferme position de la Turquie sur la question de Palestine qui est au coeur du différend au Moyen-Orient, a été exprimée à maintes reprises de cette tribune. Le soulèvement sur la Rive occidentale et à Gaza est un résultat direct de la frustration des Palestiniens. Les tentatives visant à réprimer la rébellion par la force et la violence sont destinées à rester vaines, notamment à long terme. Les Palestiniens doivent soigneusement éviter de ternir leur image en étant poussés à commettre des actes qui pourraient être considérés comme un retour au terrorisme. Israël, pour sa part, doit renoncer à son intransigeance de façon à résoudre l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix. En outre, Israël devrait également interrompre ses tentatives systématiques de modifier la composition démographique des territoires arabes occupés.

La situation en Afghanistan continue d'être une source de préoccupation pour la Turquie. En dépit du fait que beaucoup de progrès ont été réalisés pour rapprocher les parties au conflit, la nécessité d'un gouvernement représentant toutes les couches de la société afghane demeure encore l'élément essentiel

M. Borer (Turquie)

dans la recherche d'un règlement durable à ce problème. La générosité et la patience du Pakistan qui assume l'essentiel du fardeau de trouver un abri pour les réfugiés afghans, méritent aussi d'être louées; la dette de la communauté internationale envers le Pakistan atteint des proportions qui croissent de jour en jour.*

* Le Président reprend la présidence.

M. Bozer (Turquie)

Les troubles qui se sont produits récemment dans le Jammu-et-Cachemire sont une source d'inquiétude pour nous. Nous sommes particulièrement inquiets par le mouvement inquiétant des forces à partir des positions occupées en temps de paix. Nous espérons que tous les efforts nécessaires seront faits pour réduire la tension dans cet endroit sensible du globe, et nous nous félicitons du dialogue amorcé entre le Pakistan et l'Inde visant à atteindre cet objectif. Nous estimons que l'Accord de Simla de 1972 et les résolutions pertinentes des Nations Unies peuvent constituer le cadre d'une solution pacifique à ce problème.

L'accession de la Namibie à l'indépendance, en mars de cette année, a été pour nous l'occasion d'une grande joie. C'est avec un vif plaisir que nous avons assisté à l'admission de ce nouveau membre dans la famille des nations, un membre avec lequel nous avons très rapidement établi des relations diplomatiques. Nous espérons que cet événement, joint à l'évolution qui a commencé avec la libération de Nelson Mandela dans l'Etat voisin de l'Afrique du Sud et aux progrès réalisés sur la voie du démantèlement de l'*apartheid* dans ce pays, nous permettront peut-être, après tout, d'assister à l'avènement d'une ère meilleure et plus prometteuse dans la partie australe du continent africain.

Pour en revenir à l'Asie, nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation au Cambodge. Si la tendance qui s'est fait jour ces derniers mois se maintient, on peut peut-être espérer que la fin des souffrances endurées depuis si longtemps par ce pays soit en vue. La Turquie est prête à appuyer les efforts entrepris sous l'égide des Nations Unies pour aider au rétablissement d'un processus démocratique au Cambodge.

Pour ce qui est de la péninsule coréenne, nous appuyons les mesures prises par la République de Corée en vue d'un véritable dialogue avec son voisin du Nord. Nous espérons que les contacts de haut niveau qu'ont eus récemment les deux Etats faciliteront la recherche d'une solution pacifique à leur différend, qui devrait conduire en fin de compte à leur représentation aux Nations Unies en tant que Membres à part entière.

L'abus et le trafic illicite des stupéfiants constituent de nos jours un fléau mortel qui menace le tissu social de tous les pays. Dans certains d'entre eux, ce fléau a acquis des dimensions telles qu'il est devenu une force de déstabilisation qui sape même les structures politiques et économiques. Souvent liée au trafic d'armes et, partant, au terrorisme international, la question prend des proportions de plus en plus inquiétantes. A ce stade, je tiens à réaffirmer notre solidarité

M. Bozer (Turquie)

avec le Gouvernement et le peuple colombiens dans leur lutte courageuse contre les marchands de mort. Nous tenons également à exprimer notre sympathie aux autres pays engagés dans une lutte semblable.

L'ombre du terrorisme international continue de planer sur les relations entre nations et, en tant que source importante de tension, le terrorisme demeure un problème mondial. L'expérience montre à suffisance que le seul fait de tolérer le terrorisme - sans même qu'il soit question de l'appuyer - va à l'encontre du but recherché et que ceux qui tolèrent de telles activités ont toujours des raisons de regretter leurs politiques à courte vue. La Turquie condamne toutes les formes de terrorisme, d'où qu'elles proviennent, leurs causes et leurs buts, comme étant criminelles et injustifiables. Nous restons attachés à une politique de fermeté vis-à-vis de ce mal.

Après 27 ans, la question de Chypre attend toujours un règlement négocié. En maintes occasions, la partie chypriote turque a présenté des propositions constructives et accepté des idées de solution négociée. Le Secrétaire général lui-même a déployé des efforts considérables dans ce sens. Jusqu'ici toutefois, il n'a pas été possible de parvenir à une solution mutuellement convenue. L'élément déterminant de la question chypriote, c'est l'égalité politique des deux parties en présence dans l'île. C'est cela le fait le plus important concernant Chypre. L'indépendance et la situation qui s'est créée en 1960 reposaient sur le principe de l'égalité et du partenariat entre les deux peuples. Si l'ordre de 1960 a rapidement été détruit par les Chypriotes grecs par le recours à la force en vue d'établir leur hégémonie et d'annexer l'île à la Grèce, le principe de l'égalité de statut des deux communautés a continué d'inspirer tous les événements qui ont suivi.

En fait, au fil des ans, le processus de négociation et la mission de bons offices du Secrétaire général ont reposé sur l'existence de facto d'un différend politique entre les deux peuples vivant à Chypre et que, en tant que parties au différend, ces deux peuples sont politiquement égaux. La confirmation la plus récente de ce principe se trouve contenue dans la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 12 mars de cette année. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité engage les parties à poursuivre des efforts visant à parvenir librement à une solution mutuellement acceptable par le biais de négociations menées sur un pied d'égalité. Le plein respect du statut d'égalité des deux communautés est une condition sine qua non à tout progrès dans le règlement du problème chypriote.

M. Bozer (Turquie)

Les Chypriotes grecs doivent reconnaître que l'objectif des négociations intercommunautaires est la création d'un nouveau partenariat qui rapprocherait les deux peuples et leurs administrations respectives au sein d'une nouvelle association politique fondée sur l'égalité. Si la question chypriote n'est toujours pas réglée à l'heure actuelle, c'est à cause du refus des Chypriotes grecs d'accepter les Chypriotes turcs comme des égaux. C'est sur cette base qu'ils ont demandé à entrer dans les Communautés européennes en tant que membres à part entières : ils prétendent pouvoir agir unilatéralement s'agissant d'une question qui concerne le statut politique et économique futur de l'ensemble de l'île. Cette revendication n'a aucun fondement juridique, moral ou factuel, mais elle dévoile la vraie nature des conceptions des Chypriotes grecs.

Dans l'esprit des Chypriotes grecs, les Chypriotes turcs sont des adversaires qu'il faut soumettre par tous les moyens possibles. Voilà qui est très éloigné de la notion d'égalité. Cette mentalité est également responsable de l'un des cas les plus graves de violation des droits de l'homme : les Chypriotes turcs, dont la vie et le bien-être n'ont cessé d'être menacés jusqu'en 1974, ont été contraints de survivre dans de petites enclaves pendant de nombreuses années. Depuis 1974, ils sont soumis à un embargo total et impitoyable par les Chypriotes grecs et sont en butte à une incessante campagne des Chypriotes grecs visant à les isoler du reste du monde. Aujourd'hui, les Chypriotes turcs doivent surmonter les obstacles dressés par les Chypriotes grecs pour pouvoir commercer et voyager librement. Ils ne peuvent envoyer ou recevoir de courrier directement. Leurs jeunes ne peuvent participer aux compétitions sportives internationales. Les navires et aéronefs étrangers ne peuvent circuler en direction ou en provenance de la République turque de Chypre-Nord. Qu'ont fait les Chypriotes turcs pour mériter cela? Rien, si ce n'est défendre leur égalité et leurs droits. Cette situation inacceptable doit cesser, et les droits des Chypriotes turcs doivent être respectés. C'est seulement quand les relations entre les deux parties se seront améliorées que les efforts du Secrétaire général permettront réellement de progresser dans le sens indiqué par la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité.

M. Bozer (Turquie)

En dépit de la sombre nuée engendrée par l'actuelle crise du Golfe, les aspects positifs et encourageants qui apparaissent sur la scène internationale ont besoin d'être renforcés par un développement économique et social vigoureux. Après une décennie d'occasions manquées, les perspectives de l'économie mondiale paraissent meilleures, mais elle ne le seront véritablement que s'il est fait échec aux tendances inflationnistes suscitées par l'augmentation du prix du pétrole et les pressions récessionnistes de plus en plus évidentes. L'ouverture de l'Europe de l'Est à un développement basé sur l'économie de marché, bien que difficile dans la phase transitoire de restructuration, augure bien de l'avenir. Néanmoins, les craintes légitimes qu'éprouvent les pays en développement de voir l'Europe de l'Est détourner d'eux des courants financiers déjà limités doit recevoir l'attention qu'elles méritent.

A l'aube de la dernière décennie du XXe siècle, nous constatons que les problèmes économiques et sociaux liés à la population, à la pauvreté, au chômage, à la distribution inégale du revenu, à la dégradation de l'environnement et à l'exploitation à outrance des ressources naturelles non seulement se sont aggravés mais sont devenus davantage interreliés et globalisés. Ces problèmes sont particulièrement graves dans le monde en développement, et avec le fardeau de la dette, il est encore plus difficile de surmonter la pauvreté et les problèmes y afférents.

Malgré ces obstacles, les pays en développement déploient bravement des efforts de réajustement destinés à rompre la stagnation et à compenser, par la reprise économique, les pertes engendrées par la récession des années 80. Ces efforts doivent se faire dans un climat économique international stable. De nouveaux blocs commerciaux ont alimenté la crainte du protectionnisme, qui doit être surmontée par l'adoption et la mise en oeuvre de politiques réalistes. Nous croyons qu'une croissance vigoureuse dépend plus d'un commerce plus libre que d'une aide. A cet égard, nous espérons que les négociations de l'Uruguay Round connaîtront un dénouement fructueux d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, malgré l'importance d'un commerce débarrassé des barrières tarifaires à l'importation, les courants de capitaux sont toujours nécessaires. La tendance actuelle des courants de capitaux dans la direction opposée doit être redressée. A cette fin, les politiques qui doivent être adoptées par les pays en développement eux-mêmes, comme celles qui sont suivies par les institutions financières internationales, joueront également un rôle aussi significatif.

M. Bozer (Turquie)

Les pays les moins développés sont confrontés à des problèmes encore plus pressants et nous nous félicitons du résultat de la deuxième Conférence des Nations Unies sur ces pays, qui s'est tenue il y a deux semaines.

Les divers aspects de la dégradation écologique sont devenus plus évidents et nécessitent des solutions différentes mais complémentaires et coordonnées. Nous croyons que sans un environnement préservé de façon satisfaisante, il ne peut y avoir de développement soutenu à long terme. Par conséquent, l'importance de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 1992, ainsi que son processus préparatoire, ne peuvent être sous-estimées. Cette réunion, croyons-nous, tombera à point, car de nouvelles questions d'ordre écologique continuent d'être soulevées, alors que les problèmes existants exigent une attention et une action concertées plus grandes.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'espoir que cette session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès et que nos initiatives communes contribueront à renforcer la paix et à accroître la prospérité sur toute la planète. La délégation turque s'engage à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et à faire sa part pour parvenir à ce résultat.

M. POOS (Luxembourg) : Monsieur le Président, jamais, depuis que se réunit cette assemblée, n'avons-nous été les témoins, en l'espace d'une intersession, d'événements aussi importants et de bouleversements politiques et économiques aussi exceptionnels. La révolution qui vient de se produire a transformé de façon fondamentale les données géopolitiques en Europe et dans le monde. La guerre froide est terminée. Nous nous trouvons au début d'une ère nouvelle.

Me référant pour l'essentiel à l'exposé que vous a présenté mon collègue Gianni De Michelis, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, mardi dernier, au nom des 12 pays de la Communauté, je me limiterai à traiter quelques sujets qui me paraissent les plus significatifs.

Jamais événement n'a créé une menace plus directe pour la paix que le conflit qui vient d'éclater le mois dernier dans la région du Golfe. A l'aube du 2 août, en envahissant de façon brutale le Koweït, pays souverain et indépendant, l'Iraq a violé de la façon la plus flagrante les principes fondamentaux de notre Charte, et en particulier celui du non-recours à la force pour résoudre les différends entre les Etats.

M. Poos (Luxembourg)

Le peuple luxembourgeois s'est associé à la condamnation de cet acte d'agression injustifiable et inacceptable qui lui rappelle les pires épreuves de sa propre histoire.

Dès le 6 août, notre gouvernement a interdit tout commerce avec l'Iraq et le Koweït. Il a décrété le gel des actifs financiers de ces deux pays. Il a commencé par accorder une aide d'urgence aux réfugiés et aux pays les plus touchés par la crise et participe pleinement à l'effort de la Communauté européenne. En outre, le Luxembourg contribuera au financement des opérations militaires que mènent dans la région certains de ses alliés dans le cadre du mandat défini par l'ONU.

Nous nous félicitons de l'unanimité et de la détermination dont la communauté internationale a fait preuve dans l'expression de son aversion pour cette violation du droit international.

La rapidité d'action avec laquelle le Conseil de sécurité a agi en est la démonstration. Le Conseil a développé une capacité d'action nouvelle.

L'application sans réserve des résolutions du Conseil de sécurité devrait permettre une issue au conflit par le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït et la libération de tous les ressortissants de pays tiers. En attendant, il est indispensable que tous les Etats Membres de notre organisation mettent en oeuvre scrupuleusement l'embargo général et obligatoire contre l'Iraq.

Au-delà de la solution de ce conflit, il y va du respect des principes de notre organisation; je dirais même de sa crédibilité. Nous devons solidairement dissuader quiconque pourrait être tenté à l'avenir de se lancer dans une aventure similaire.

Ce conflit a engendré des tensions extrêmes exposant la région du Golfe, déjà durement éprouvée par huit années de guerre, à une catastrophe terrible.

Il me faut relever les souffrances que la population koweïtienne et de centaines de milliers de travailleurs étrangers qui ont fui l'Iraq et le Koweït, le plus souvent, dans des conditions dramatiques. D'incalculables dommages économiques sont infligés en premier lieu au Koweït et aux pays de la région. Le monde entier en sera touché.

M. Poos (Luxembourg)

Les dirigeants de l'Iraq ont à assumer devant l'histoire une très lourde responsabilité. N'ont-ils pas déjà pris, 10 ans plus tôt, une part déterminante dans le déclenchement d'une autre guerre? N'ont-ils pas utilisé sans hésiter des gaz chimiques pour supprimer froidement des milliers de Kurdes dans leur propre pays? Intransigeants, leur seul souci est de nous faire accepter le fait accompli. Les violations incessantes des locaux des ambassades installées au Koweït ne trouvent pas d'exemple dans l'histoire. La détention de milliers de ressortissants étrangers retenus en otages dépasse toutes les bornes de l'acceptable.

Cette violence, ce cynisme nous rappellent les pratiques fascistes continuelles des années 30. N'oublions pas qu'elles furent trop longtemps tolérées et tinrent par conduire le monde à la seconde guerre mondiale. L'histoire ne nous pardonnerait pas que cette erreur-là fût commise une nouvelle fois. Voilà pourquoi les Nations Unies doivent sortir victorieuses de cette épreuve de force.

Le rétablissement et le maintien durable de la paix soulèvent immanquablement d'autres questions.

La première est celle de la sécurité dans cette région du Golfe qui est compromise par la présence de régimes dictatoriaux professant des idéologies d'exclusion et s'appuyant sur des armées puissantes.

La preuve étant faite une nouvelle fois que l'accumulation d'arsenaux militaires ne sert pas la sécurité, bien au contraire, il convient de relancer nos travaux en matière de désarmement, ainsi que ceux relatifs au contrôle du commerce international des armes.

L'agression par l'Iraq ne saurait être justifiée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la question palestinienne ni par les frustrations - que nous comprenons - qu'elle suscite dans les pays arabes et surtout parmi les Palestiniens. Rien ne permet d'établir un lien entre ces deux questions. Le caractère explosif de la situation générale au Moyen-Orient nous oblige pourtant à intensifier nos efforts pour progresser vers la solution du problème palestinien.

L'écroulement du mur de Berlin en novembre dernier a frappé l'imagination du monde entier. Il a sonné le glas de l'ordre européen et mondial défini à Yalta et basé sur l'affrontement et l'antagonisme idéologique. Accélérant la dynamique de changement engendré par la politique de glasnost et de la perestroïka, cet événement a provoqué des ondes de choc jusqu'aux frontières les plus reculées de

M. Poos (Luxembourg)

l'Europe et même au-delà. Tour à tour, les anciens régimes non représentatifs se sont écroulés, cédant sous la pression de la rue et des aspirations à la liberté et à la démocratie.

Pour la première fois en 40 ans, ont eu lieu des élections libres qui ont conduit, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, à la mise en place de gouvernements nouveaux et largement représentatifs. Des réformes politiques et économiques d'une ampleur sans précédent ont été entamées, voire réalisées, pour en finir avec une idéologie dominatrice et un système économique inefficace.

Je me félicite de ce que l'Allemagne sera réunifiée dans quelques jours.

Voici enfin surmontée la division de l'Europe. Pour la première fois dans leur histoire, tous les peuples de l'Europe qui partagent le même patrimoine culturel ont la possibilité d'organiser leurs relations sur la base de valeurs communes : pluralisme politique, organisation périodique d'élections libres, primauté du droit, respect des droits de l'homme et respect des principes de l'économie de marché.

Une occasion historique est ainsi offerte au continent européen, occasion qui devrait conduire à la création d'une ère de paix et de prospérité. Il appartient au Sommet des Trente-Cinq à Paris de donner le coup d'envoi à ce nouveau chapitre de l'histoire européenne.

Négliger pour autant les relations avec les peuples d'autres continents serait pour nous, Européens, une grave erreur.

Conscients de leurs responsabilités dans cette phase décisive de l'histoire, la Communauté européenne et ses Etats membres ont décidé d'accélérer et d'approfondir leur processus d'unification. Le grand marché intérieur sera achevé d'ici 1992. Il sera bénéfique non seulement pour les pays membres mais aussi pour les pays tiers. Deux négociations intergouvernementales commenceront à la fin de cette année et seront poursuivies au semestre prochain sous présidence luxembourgeoise. La première visera à établir les étapes finales d'une union économique et monétaire. La seconde est appelée à renforcer les structures politiques de la Communauté et de ses Etats membres.

Nous sommes persuadés que c'est par une intégration toujours plus poussée dans tous les domaines que les Douze construiront le noyau solide d'un futur ordre européen stable et pacifique.

M. Poos (Luxembourg)

Cette intégration ne saurait s'arrêter aux pays membres de la Communauté européenne. Le processus intracommunautaire est en effet inséparable d'un renforcement structurel entre tous les Etats européens.

Un nouvel espace économique doit être créé entre les pays membres de la Communauté et ceux de l'AELE.

De nouveaux accords économiques et commerciaux ont déjà été négociés ou le seront bientôt entre la Communauté et les autres pays de l'Europe orientale et centrale.

Nous ne sous-estimons pas en effet les difficultés que cause, pour tous ces pays, la transition d'une économie bureaucratique et centralisée vers une économie de marché. Celles-ci s'ajoutent aux frustrations et aux insécurités qu'éprouvent les populations qui, le plus souvent, doivent faire face à une dégradation temporaire de l'emploi et de leur niveau de vie.

C'est pour surmonter ces difficultés que les Douze ont d'ores et déjà pris l'initiative, au sein du Groupe des Vingt-Quatre, de mettre en oeuvre d'importants programmes d'aide. En outre, la négociation d'accords d'association d'un type entièrement nouveau mettra en valeur les nouvelles potentialités de ces pays.

Au moment où les rivalités idéologiques du passé font place à de nouvelles relations basées sur une même conception de la société, sur la confiance et l'esprit de partenariat, le maintien de puissantes armées est devenu sans objet en Europe. Les événements des derniers mois ont donc logiquement donné un coup d'accélérateur au mouvement de désarmement. A Vienne doit se conclure prochainement un premier accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, ainsi que sur un ensemble significatif de mesures de confiance et de sécurité.

D'ores et déjà, les troupes étrangères quittent le territoire des pays où elles avaient été stationnées contre la volonté des populations. Des réductions parfois drastiques des effectifs et des dépenses militaires sont décidées ou envisagées. Des moyens financiers additionnels considérables pourront ainsi être réservés pour la solution des problèmes sociaux, pour l'éducation, pour la santé, pour l'environnement et pour le développement.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui regroupe les Etats d'Europe, des Etats-Unis et du Canada, a joué un rôle fondamental dans le devenir de l'Europe. Sa structure, ses règles et son action devraient servir d'exemple dans d'autres régions du monde.

M. Poos (Luxembourg)

L'irrésistible mouvement des peuples vers la liberté et la prise en main de leur propre destin ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe.

En Asie, en Amérique latine et en Afrique, il mobilise des peuples chaque jour plus nombreux et les encourage à revendiquer les mêmes droits et les mêmes libertés. Nous nous réjouissons ainsi du retour à la démocratie au Chili, de la tenue d'élections libres au Nicaragua et bientôt, je l'espère, avec le concours de l'ONU, en Haïti. Le peuple namibien, enfin libre, a choisi la voie du système pluraliste et démocratique. Le Mozambique et l'Angola s'appêtent à faire de même. D'autres y réfléchissent sérieusement.

M. Poos (Luxembourg)

C'est également avec satisfaction que nous suivons l'évolution en Afrique du Sud. Des progrès considérables y ont été réalisés grâce à la politique nouvelle du Président De Klerk qui a tenu sa promesse en légalisant les mouvements d'opposition, en libérant Nelson Mandela et en levant l'état d'urgence. Nous relevons aussi la promesse du Gouvernement de libérer tous les autres prisonniers politiques et d'amnistier les exilés. Nous espérons que les négociations en vue d'une nouvelle constitution créant une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale pourront débiter sous peu.

Il y a un mois, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont mis d'accord sur un règlement global du problème du Cambodge. Cet accord offre une chance réelle et unique de retour à la paix dans ce pays trop longtemps déchiré par la guerre. Il faut éviter tout retour aux pratiques des Khmers rouges et de Pol Pot, responsables de l'extermination de plusieurs centaines de milliers de Cambodgiens. Je me félicite qu'à la suite de la réunion de Jakarta, les parties cambodgiennes aient pu se rallier à cet accord que la prochaine Conférence de Paris pourra entériner.

Ni la démocratie, ni l'économie de marché ne constituent une panacée miraculeuse de tous les maux.

L'expérience douloureuse que connaissent certaines démocraties minées par la violence, la guérilla, les désordres socio-économiques, voire un sous-développement persistant, est là pour le prouver. La mise en place d'institutions politiques assurant le pluralisme et la transition démocratique demande beaucoup d'efforts et de ténacité. Au-delà de l'organisation d'élections législatives périodiques et honnêtes, il s'agira d'établir des structures permettant la participation réelle de tous au développement et une répartition équitable des richesses nationales.

Une interaction étroite existe entre la démocratie et le développement. L'un ne va pas sans l'autre. L'un renforce l'autre. A cet égard, notre assemblée est parvenue, lors de la session extraordinaire tenue en avril dernier, à un important consensus sur les nouvelles orientations de la coopération économique internationale. Suivant une approche plus réaliste et plus équilibrée, elle a, en particulier, mis un accent inédit et encourageant sur une meilleure utilisation des ressources humaines et sur le respect des droits de l'homme.

Conscient de l'importance qui s'attache à l'augmentation de l'aide consacrée à la coopération et au développement, mon gouvernement a décidé de doubler le volume de celle-ci d'ici 1994.

M. Poos (Luxembourg)

Comme par le passé, le Gouvernement luxembourgeois continue d'attacher la plus haute importance au respect des droits de l'homme. Il reste préoccupé par les violations flagrantes de ces droits qui sont commises de par le monde. Il appartient à notre organisation de veiller, avec une vigilance accrue, à l'application stricte et universelle des instruments existants. Une attention particulière est à accorder aux droits des minorités, aux droits des femmes et aux droits des enfants.

Un problème d'une autre nature menace la survie de l'humanité. Je veux parler de la destruction des conditions naturelles permettant la vie sur la planète. La question de la protection de l'environnement se trouve au centre des réflexions quotidiennes de nous tous. D'importantes conférences internationales sont consacrées à cette question. Toutes contribuent à préparer la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1992 au Brésil.

Cette conférence aura pour mission de relever les énormes défis que nous posent les atteintes à la biosphère et aux écosystèmes, la dégradation de l'environnement, les effets de la pression démographique, l'épuisement des ressources et l'extinction des espèces.

La déforestation tropicale s'est accélérée et porte sur 17 millions d'hectares cette année contre 11,3 millions seulement en 1980. La capacité de ces forêts à absorber le dioxyde de carbone, fonction vitale pour notre planète, diminue rapidement.

La population mondiale, qui compte d'ores et déjà plus de 5 milliards de personnes, augmentera d'environ 960 millions au cours de la présente décennie, contre 842 millions au cours des années 80. Comment nourrir cette nouvelle population alors que nous constatons déjà que les capacités alimentaires de la planète stagnent ou diminuent à l'heure actuelle?

En Afrique et en Amérique latine, la consommation d'aliments par personne est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était il y a 10 ans. Chaque jour naissent environ 250 000 enfants alors que 40 000 autres meurent de faim et de malnutrition. Tous les pays ici réunis, et notamment les plus riches, doivent incessamment trouver remède à ce scandale. Il appartient au Sommet mondial pour l'enfance de proposer les mesures qui s'imposent. Une impulsion nouvelle doit également être donnée aux politiques démographiques à mener aux niveaux national et international. Les pays riches doivent aider les pays à forte croissance démographique à mettre en oeuvre de telles politiques.

M. Poos (Luxembourg)

La diminution de la couche d'ozone et l'accumulation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre risquent d'engendrer une augmentation progressive des températures, avec les conséquences désastreuses que l'on imagine.

Face à ce tableau alarmant, l'heure est venue de passer à l'action.

La Communauté européenne doit créer une agence de l'environnement ouverte également à d'autres pays européens. Les ministres de 93 pays réunis à Londres fin juin dernier ont décidé d'aller au-delà des objectifs du Protocole de Montréal et d'arrêter, d'ici la fin du siècle, les émissions de chlorofluorocarbones (CFC) qui détruisent la couche d'ozone. Je salue en particulier l'accord visant à créer un fonds destiné à aider les pays en développement à acquérir les technologies nécessaires pour arrêter ces émissions.

L'efficacité énergétique et les économies d'énergie en général doivent être au coeur d'une nouvelle stratégie que justifient également les récents événements du Golfe. Je souhaite que la prochaine Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra en novembre prochain, puisse se mettre d'accord sur un tel objectif et sur les lignes d'action d'une convention-cadre sur les changements climatiques. Cette convention sera ouverte à la signature, avec les protocoles d'application nécessaires, lors de la Conférence de 1992. Les pays industrialisés, qui se réservent 70 % de la consommation mondiale d'énergie primaire et de combustibles fossiles, ont à assumer une responsabilité particulière.

Les systèmes de comptabilité nationale sont à adapter de façon à tenir compte, dans la mesure du produit national, du coût de la conservation et du remplacement de richesses naturelles comme les forêts, l'eau et les sols fertiles. Ils devraient aussi refléter la dévaluation des ressources naturelles, en tant qu'actifs non renouvelables.

Je salue le nouvel esprit qui anime aujourd'hui les relations internationales. A n'en pas douter, notre organisation en bénéficie directement. Sa crédibilité, sa capacité d'action connaissent un renforcement considérable. Jamais l'ONU n'a été autant sollicitée pour résoudre les problèmes du monde.

En Namibie, l'ONU a mené à bien, de façon exemplaire, un processus conduisant le peuple namibien vers l'indépendance. Une organisation impeccable d'élections libres a été la clef de ce succès immense.

En Amérique centrale, l'ONU a également contribué à calmer la situation en envoyant dans la région le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), en surveillant les élections au Nicaragua et en démobilisant les forces de la Contra.

M. Poos (Luxembourg)

Demain, une tâche exceptionnelle lui sera confiée au Cambodge; après-demain, peut-être, en Afghanistan. Au Sahara occidental, de nouveaux espoirs existent pour l'organisation d'un référendum

L'ONU sert de cadre à l'indispensable intensification de la coopération internationale pour lutter contre le trafic des stupéfiants, pour combattre la pauvreté et pour protéger l'environnement.

L'universalité de notre organisation se renforce avec l'admission de la Namibie et du Liechtenstein - que je salue chaleureusement - et demain, je l'espère, de la Corée du Sud.

Assurément, nous n'en serions pas là sans la présence et sans l'action déterminante de notre Secrétaire général. Je me dois de rendre une nouvelle fois hommage à ses qualités et à ses efforts inlassables de médiation au service de la paix.

Monsieur le Président, avant de quitter cette tribune, je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de cette session de notre Assemblée générale. Je suis certain que vous dirigerez avec succès les travaux de notre assemblée.

M. FERNANDEZ ORDÓÑEZ (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nos deux pays, Malte et l'Espagne, sont unis par la géographie, l'histoire, la culture et la volonté de bâtir, pour les générations à venir, un espace méditerranéen sûr, prospère et pacifique. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche durant les prochains mois et, à cette fin, je tiens d'avance à vous assurer du concours et de l'appui de la délégation espagnole.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage sincère au Secrétaire général et lui témoigner toute ma reconnaissance, mon admiration et mon respect.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Principauté de Liechtenstein, qui vient d'entrer au sein de notre organisation.

La présente session commence au moment où nous devons faire face aux conséquences découlant de l'invasion, de l'occupation et de l'annexion du Koweït par l'Iraq. Mais ce fait inédit depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et dont je traiterai plus tard, ne doit pas nous faire oublier que l'année qui se termine marque la fin d'un chapitre de l'histoire non seulement de

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

l'Europe mais aussi du monde. Toute la scène européenne de l'après-guerre s'est transformée de manière pacifique et irrépressible et, au cours de ce processus, la persévérance tenace des peuples européens et l'attitude sereine des dirigeants de l'Union soviétique ont été décisives. C'est comme si les gens de l'Europe centrale et de l'Est s'étaient réveillés après une longue nuit de silence et de peur et avaient découvert qu'ils n'étaient plus les spectateurs mais les protagonistes de leur histoire. C'est l'aboutissement d'années de souffrances qui, maintenant, ont un sens et sont porteuses d'espoir.

Lorsque, le 8 novembre 1989, le mur de Berlin a commencé à s'écrouler, personne n'a versé une larme. Mais l'événement historique que représente l'unification de l'Allemagne a suscité, à plusieurs reprises, un sentiment de méfiance qu'il a fallu vaincre. L'aboutissement du processus qui aura lieu dans quelques jours donne la preuve tangible et définitive de la fin de la guerre froide et des retrouvailles de l'Europe avec elle-même. La manière exemplaire dont cela s'est déroulé accroît la satisfaction que nous éprouvons en présence de ce résultat. Je dois dire que l'Espagne a suivi avec admiration et sympathie tout ce processus depuis le début, et nous félicitons le peuple allemand d'avoir recouvré son unité.

Un vent de liberté a parcouru les vieux chemins de l'Europe, et il faut faire maintenant un effort pour garantir la paix et la stabilité sur le continent.

A cette fin, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) peut jouer un rôle fondamental. C'est une instance appropriée pour la négociation de nouvelles mesures de confiance et de sécurité, ainsi que pour le renforcement de la coopération économique et le respect des droits et des libertés fondamentaux. Le Sommet des chefs d'Etat participant à cette conférence, qui aura lieu à Paris, peut contribuer de manière décisive au renforcement de cette stabilité, du désarmement et de la coopération.

Par ailleurs, certains motifs de préoccupation existent malgré tout. Les menaces sérieuses qui pèsent sur la démocratie en Europe centrale et de l'Est sont liées à d'autres sources de nationalisme exacerbé, de xénophobie et d'irrédentisme. Tout cela s'ajoute à un sentiment d'impatience et de frustration, caractéristique des périodes historiques importantes où se produisent des transformations extraordinaires. Dans mon pays, nous sommes pleinement conscients des dangers qui guettent la phase de transition de l'autoritarisme à une société démocratique ouverte.

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

Mais nous sommes convaincus que les changements sur la scène européenne auront des répercussions plus ou moins importantes sur l'évolution des autres continents. Dans un monde comme le monde d'aujourd'hui, les changements radicaux traversent les frontières. Avant que n'aient lieu les récentes mutations en Europe, la quasi-totalité des pays latino-américains avaient déjà élargi leurs parcelles de liberté et consolidé leur système démocratique, bien qu'ils soient en butte à toutes sortes de difficultés sérieuses. Nous pouvons aujourd'hui tous nous sentir quelque peu Berlinoïse avec joie, et non pas avec inquiétude comme en 1963, en sachant que d'autres murs s'effondreront. Je songe au mur d'intolérance et d'absence de solidarité de Soweto et aussi à d'autres vieilles reliques du totalitarisme qui se fissurent en dépit de l'aveuglement historique de ce type de système.

La communauté internationale porte aujourd'hui son attention sur le conflit du golfe Persique, déclenché par la décision du Président de l'Iraq d'envahir, d'occuper et d'annexer le Koweït, un Etat indépendant et Membre de notre organisation. Grâce en partie au nouveau climat de détente créé et renforcé par les événements survenus en Europe, il a été possible de donner une réponse solidaire et décidée à la première crise internationale depuis la fin de la guerre froide.

La célérité et l'efficacité avec lesquelles le Conseil de sécurité a agi dans cette grave crise se sont concrétisées par une série de résolutions qui jettent les bases d'une solution pacifique du problème. Pas plus tard qu'hier, le Conseil a adopté une nouvelle résolution qui représente encore un pas en avant dans l'adoption de mesures qui complètent les résolutions déjà adoptées. Il importe que nous ne ménagions aucun effort pour trouver une solution pacifique à ce conflit dangereux. Les pays arabes ont un rôle important à jouer en vue de faciliter une solution pacifique dans le cadre strictement défini par les résolutions du Conseil.

Mon pays a adopté une série de mesures internes pour respecter l'embargo et s'est joint aux efforts de la communauté internationale en envoyant, dans cette région, trois navires de guerre espagnols pour rendre effectif cet embargo qui constitue le meilleur moyen d'obliger le Gouvernement iraquien à retrouver le chemin de la raison.

Je ne voudrais pas insister sur des réflexions qui sont évidentes et des idées qui ont été répétées à plusieurs reprises, mais je tiens à mettre brièvement

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

l'accent sur les éléments qui, de l'avis de l'Espagne, sont fondamentaux. En premier lieu, aucune solution négociée ne peut être acceptée si elle ne s'inscrit pas dans les limites fixées par le Conseil de sécurité. En second lieu, nous devons mettre fin à l'agression mais éviter la guerre. Pour cela, nous devons bien faire connaître notre conviction que la loi et la raison sont de notre côté. Nous devons maintenir une attitude ferme, conserver et renforcer notre unité et agir avec patience. Certes, la prolongation de la crise nous coûterait sans doute cher, mais le prix de la guerre serait encore plus élevé.

La gravité de la crise ne devrait pas nous faire perdre de vue que, grâce au nouveau climat international et aux travaux de cette organisation et du Secrétaire général, nous sommes parvenus à des résultats positifs en ce qui concerne divers conflits. Je vais en évoquer quelques-uns.

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

En Amérique centrale, grâce en grande partie à la volonté des dirigeants de cette région, on a mis en marche un processus solide de paix. La réconciliation nationale au Nicaragua et la démobilisation de la résistance sont aujourd'hui des faits réels. On a jeté les bases d'une négociation qui, nous l'espérons, mènera à la paix et à la réconciliation au Salvador et au Guatemala. Mon pays a participé depuis le début, et en première ligne, aux travaux du Groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies en Amérique centrale et il est disposé à fournir au Secrétaire général toute la coopération et l'aide nécessaires.

Au Cambodge, après de courageux efforts au cours de ces deux dernières années, les membres permanents du Conseil de sécurité ont mis en marche un plan ambitieux qui, après l'acceptation des parties intéressées, pourrait servir de base à une réconciliation nationale.

Mon gouvernement se félicite de la rencontre qui a eu lieu récemment entre les Premiers Ministres de la République de Corée et de la République démocratique populaire de Corée, et suit avec grand intérêt les diverses démarches qui ont été entreprises à la suite de cette rencontre, notamment celles qui ont pour objet de résoudre le problème de la représentation de la Corée dans cette instance, que l'Espagne souhaite voir devenir universelle.

Nous réitérons notre volonté de poursuivre les négociations visant à résoudre notre différend avec le Royaume-Uni au sujet de Gibraltar. Il ne peut y avoir d'autre solution que le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne, compte tenu des intérêts légitimes de la population de Gibraltar, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Quant au Sahara occidental, nous espérons que se poursuivront et seront couronnées de succès les heureuses initiatives du Secrétaire général relatives à l'organisation dans ce territoire, sans contraintes administratives ni militaires, d'un référendum permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination avec les garanties internationales appropriées. Nous pensons qu'il serait bon pour tous de maintenir le consensus auquel l'Assemblée générale est parvenue l'an dernier.

La nécessité absolue de résoudre la crise du Golfe ne doit pas nous faire oublier qu'il est également nécessaire d'avoir une vue globale de la situation au Moyen-Orient. Nous continuons à penser qu'il est urgent qu'Israël entame avec le peuple palestinien un dialogue qui puisse aboutir à un règlement global et juste

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

fondé sur le principe de la "paix en échange de territoire". Un tel règlement ne peut se fonder que sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement continue de considérer comme illégale, du point de vue du droit international, la politique d'installation de colonies juives dans les territoires occupés, qui constitue un obstacle à la paix dans la région. Nous sommes convaincus de la nécessité de trouver une solution juste et durable qui garantisse à la fois l'autodétermination du peuple palestinien et la reconnaissance de frontières sûres pour tous les pays de la région. Nous pensons que la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, est le meilleur moyen d'y parvenir.

Mais le problème est plus vaste. Mon pays, après avoir établi divers contacts avec d'autres pays de la région - notamment l'Italie - vient de lancer à Palma de Mallorca une initiative visant à convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée qui s'inspire du modèle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il s'agit d'une démarche globale et progressive ayant pour but d'établir des règles et des principes visant à assurer la stabilité de la région. Nous ne devons pas croire que lorsque le conflit du Golfe aura été réglé tout redeviendra normal, parce que rien ne sera plus jamais comme avant et qu'il nous faudra tous faire des efforts gigantesques. L'Espagne est un pays méditerranéen et elle va continuer à coopérer activement avec les autres pays de la région pour défendre la paix, le progrès et la sécurité communes. Nous espérons aussi contribuer à la stabilité de cette zone de conflits, où les possibilités de coopération sont néanmoins multiples comme le prouvent notre histoire et notre culture communes.

J'ai parlé jusqu'à présent des efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les conflits régionaux. Mais si nous ne voulons pas d'un monde où la volonté du plus fort triomphe, nous ne devons pas sous-estimer le rôle que cette organisation peut et doit jouer dans la solution juridique des conflits. A cette fin, il nous faut prendre conscience de la nécessité de renforcer l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies : la Cour internationale de Justice.

Le Gouvernement espagnol se propose donc de déposer, avant la fin de l'année, la déclaration pure et simple prévue à l'article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice de La Haye, acceptant ainsi sa juridiction obligatoire.

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

Maintenant que les tensions entre l'Est et l'Ouest sont en train de disparaître et qu'apparaissent de nouvelles formes de coopération, nous devons parler des problèmes et des défis mondiaux auxquels la communauté internationale se trouve confrontée, c'est-à-dire le désarmement, l'agrandissement du fossé entre pays riches et pays pauvres, les stupéfiants, la dégradation de l'environnement et la nécessité de protéger les droits de l'homme.

En ce qui concerne le désarmement classique, nous devons avoir pour objectif la signature en novembre prochain d'un traité prévoyant une réduction spectaculaire des armements en Europe. Il est nécessaire en outre de favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre les Etats. A cette fin, il serait bon de procéder à des échanges d'informations objectives et normalisées sur les dépenses, les capacités, les activités et les structures militaires. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer à cet égard.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, l'Espagne souhaite voir se conclure rapidement l'accord START entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ainsi, après que le Traité sur le désarmement classique en Europe aura été signé, les négociations sur la réduction des armes nucléaires de faible portée pourront commencer. Par ailleurs, il faut absolument rechercher les moyens efficaces d'enrayer la prolifération d'armes nucléaires et il faut également maintenir le système de garanties instauré par le Traité de non-prolifération, dont on pourrait certainement renforcer l'application.

Ce dispositif de non-prolifération serait incomplet si l'on n'envisageait pas également de s'acheminer vers un système universel de contrôle des missiles. Nous accordons une grande importance à l'initiative prise en 1987, que l'Espagne a appuyée et que d'autres Etats envisagent également de suivre.

Le Gouvernement espagnol est inquiet du retard apporté à l'élaboration d'une convention internationale interdisant la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants. En raison de la récente crise du Golfe, il est encore plus urgent de donner un nouvel élan à ces travaux.

Il est également très important d'accélérer encore le développement. Un des défis les plus importants que nous devons relever est probablement de trouver le moyen de remédier aux graves déséquilibres économique internationaux. Nous sommes tous de plus en plus conscients du fait que l'instauration d'une paix politique

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

générale exige que nous progressions dans la voie du développement économique, en réduisant le large fossé qui existe entre les pays riches et les pays pauvres.

L'Organisation des Nations Unies dispose d'instruments appropriés pour jeter les bases de relations économiques internationales nouvelles et différentes. Il convient d'aborder cette question avec une optique nouvelle, comme on l'a compris au printemps dernier, lors de la session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale.

Nous devons avant tout renoncer à l'ancienne théorie idéologique selon laquelle le Nord développé est le seul responsable des problèmes structurels du Sud en développement. Nous pensons que nous devons non pas parler de responsabilité mais de coresponsabilité, en tenant pleinement compte de la notion d'interdépendance et des conséquences qui en découlent, et en cessant de croire à une culpabilité unilatérale.

M. Fernández Orcoñez (Espagne)

Enfin, il est nécessaire d'attribuer l'importance qui lui revient dans le processus de désarmement au facteur humain et, dans cette optique, certaines questions telles que l'élimination de la pauvreté, la lutte contre l'analphabétisme, l'accès aux soins de santé et à l'éducation acquièrent une importance renouvelée.

Toutefois, en parlant des nouvelles relations économiques internationales, il convient d'aborder certaines questions particulièrement importantes. La première est celle du problème accablant de la dette, qui continue de ténasser les économies de nombreux pays, les menant à des situations désespérées. La deuxième question cruciale est celle du régime commercial international et de l'Uruguay Round. Il est urgent d'imaginer des formules qui réduiront et élimineront, si possible, l'instabilité des prix des produits de base, qui sont la principale source de revenus de la plus grande partie des pays en développement. Enfin, il convient d'encourager le processus d'intégration de l'économie de l'Union soviétique et de l'Europe orientale dans le régime financier et commercial international, sans réduire pour autant l'engagement des pays industrialisés ou affaiblir le soutien qu'apportent ces pays aux nations en développement.

Dans cet ordre d'idées, l'Espagne redouble ses efforts de coopération avec les pays en développement et, plus particulièrement, avec les pays latino-américains, avec certains desquels nous avons déjà conclu des accords qui envisagent le transfert de ressources financières très importantes. Au cours des cinq dernières années, nous avons triplé le volume de notre aide bilatérale. Nous nous proposons, en outre, de participer, dans le cadre de la Communauté européenne, à la mise en oeuvre d'accords sur les produits de base qui, en respectant les grandes lignes du marché, permettront de stabiliser dans la mesure du possible les revenus des pays exportateurs.

Conscients que l'endettement extérieur s'est mué en une charge insupportable pour un grand nombre de pays, nous avons décidé d'appuyer la stratégie internationale du Plan Brady; nous avons signé des conventions bilatérales de refinancement avec divers pays d'Amérique latine et sommes de plus en plus conscients qu'il est nécessaire de tenir compte de la capacité de paiement des débiteurs et de faire passer au second plan les sommes dues parce que, s'il en était autrement, nous établirions des calendriers de paiements impossibles à respecter.

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

En ce qui concerne l'environnement, sa protection constitue précisément un défi global de plus auquel nous devons faire face le plus rapidement possible. Dans cette tâche, les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel, et elles le font déjà. Nous fondons nos espoirs dans la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu au Brésil en 1992 pour élaborer une stratégie visant à freiner la détérioration de l'environnement, tout en multipliant les efforts afin d'encourager une croissance économique soutenue dans tous les pays. Pour l'Espagne, en tant que pays méditerranéen, dans le domaine de l'environnement, des problèmes, tels que les incendies de forêts, l'érosion des sols et la désertification, ont une signification particulière. L'environnement est un problème qui varie selon les régions du monde.

Quant à la lutte contre les stupéfiants, c'est une lutte qui ne pourra aboutir sans une coordination internationale efficace et vigilante. En ce sens, la session extraordinaire consacrée à l'utilisation illicite de la drogue fut un jalon important dans l'histoire déjà longue des activités des Nations Unies. La Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, de 1988, a été ratifiée par l'Espagne, et son application ainsi que sa mise en pratique par tous les pays représentera un élément décisif dans cette lutte où l'on doit affronter la production, le trafic et la consommation. Il faut résolument persévérer dans les activités visant à fiscaliser les grandes capitales et les comptes bancaires des trafiquants de la drogue. Le blanchiment de l'argent provenant du trafic des stupéfiants est très souvent lié au trafic d'armes. Il est également souhaitable que les opérations menées sous la protection des prétendus "paradis fiscaux" soient dévoilées une fois pour toutes. Nous devons en finir avec ce fléau.

Je dirai quelques mots à propos des droits de l'homme. L'an dernier a été approuvée la Convention des droits de l'enfant, que l'Espagne a signée au début de l'année et qu'elle ratifiera lorsque seront achevées les procédures parlementaires appropriées. Quelle meilleure occasion pourrait-on trouver pour célébrer l'adoption de cette convention que le Sommet mondial pour les enfants qui se tiendra dans quelques jours à New York?

Le deuxième Protocole facultatif pour l'abolition de la peine de mort a également été approuvé l'an dernier, et l'Espagne l'a également signé et va le ratifier.

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

La législation élaborée par cette organisation dans le domaine des droits de l'homme est déjà importante mais il reste encore beaucoup à faire. Je désire insister sur un certain point. Il ne doit faire aucun doute qu'aucun gouvernement ne peut s'abriter derrière sa souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures ou un recours paranoïaque quelconque à l'existence d'un prétendu complot international pour se soustraire à l'investigation partielle de cette organisation quand ses Membres l'estimeront nécessaire.

Il convient de dissiper le malentendu selon lequel les pays occidentaux prétendraient imposer une échelle déterminée de valeurs à d'autres zones géographiques. Ce que l'on veut, ce que nous voulons tous, c'est que tous les Etats observent fidèlement les dispositions de la Charte dans ce domaine et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui fixe certaines normes fondamentales auxquelles personne ne peut se soustraire, et que ceux qui ont signé des accords particuliers sur les droits de l'homme les respectent réellement et rendent compte ouvertement de leurs activités aux mécanismes de surveillance établis. Ce sont là des exigences auxquelles nous devons tous nous conformer également, y compris celles qui découlent d'engagements déterminés que nous avons adoptés librement.

Je voudrais conclure en signalant que, pendant cette année de changements et d'horizons prometteurs, mais aussi de crises graves et inattendues et de problèmes globaux, les Nations Unies ont poursuivi leur processus de revitalisation, augmentant leur prestige parallèlement à un plus grand pragmatisme et à un plus grand sérieux dans leurs activités. Aujourd'hui, du champ fertile des opérations de maintien de la paix, jusqu'aux activités dans des domaines aussi transcendants que la réaction du Conseil de sécurité devant des actes d'agression, aux activités relatives à l'environnement ou au domaine des stupéfiants, en passant par le nouveau pragmatisme et l'esprit de dialogue qui domine dans des domaines tels que celui du désarmement ou de la coopération pour le développement, cette organisation continue d'être la seule enceinte universelle dont nous disposons pour semer les fruits de la solidarité que récolteront les générations qui nous suivront.

Maintenant que nous pouvons parler d'une nouvelle ère dans les relations internationales, maintenant que tant a changé en si peu de temps, nous osons dire, avec plus de raison que jamais, que les Nations Unies doivent devenir l'autorité morale et politique suprême pour diriger un monde en paix. L'Espagne, qui a

M. Fernández Ordóñez (Espagne)

soutenu cette doctrine dans les heures les plus noires de cette organisation, la maintient à présent avec une fermeté encore plus grande. Nous avons besoin de règles, de critères et de normes de comportement qui aillent au-delà de la rhétorique. Nous avons besoin d'aborder dès maintenant et avec efficacité les problèmes anciens et nouveaux du monde en cette fin de siècle. Le temps dont nous disposons pour que certains de ces problèmes ne se transforment pas en catastrophes n'est pas illimité. En fait, il est plutôt bref. Cependant, la solution n'est pas hors de notre portée. Elle réside en nous.

M. COLLINS (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser ainsi qu'à votre pays mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de notre assemblée générale. Nous savons que votre sagesse et votre expérience sont les vertus qui nous guideront de la manière la plus efficace dans tous nos travaux. J'associe également à cet hommage le Président sortant, M. Garba du Nigéria, qui a présidé avec tant de compétence la quarante-quatrième session de cette assemblée. Je voudrais également présenter le témoignage de notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer dans l'accomplissement de sa tâche aux Nations Unies.

Le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. De Michelis, a déjà pris la parole devant cette assemblée au nom des 12 Etats membres de la Communauté économique européenne. Mon gouvernement appuie pleinement les opinions exposées dans ladite déclaration, qui ont reçu l'appui de tous les Etats de la Communauté.

M. Collins (Irlande)

L'année qui s'est écoulée depuis que nous nous sommes réunis la dernière fois à l'Assemblée générale a été une année réellement mémorable dans la vie internationale. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Union soviétique, un grand élan de liberté et de démocratie jaillissant de la population a transformé les systèmes politiques et économiques gelés et immobiles depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Alors que ces grands changements s'accéléraient, la division imposée au continent européen il y a deux générations a enfin commencé à prendre fin et la confrontation entre alliances hostiles - la plus dangereuse dans toute l'histoire de l'humanité - a commencé à perdre sa raison d'être et à reculer.

Depuis un an maintenant, chacun de ces changements remarquables a été le prélude d'un changement et de nouvelles opportunités plus importants encore. La confrontation Est-Ouest s'est relâchée et s'achemine de plus en plus vers la coopération. Le désarmement est devenu une possibilité sérieuse et on a commencé à s'occuper des conflits régionaux. Mais l'événement le plus spectaculaire se produit en Allemagne. Ce pays, qui a été divisé en 1945, avance vers l'unité pour répondre à la volonté démocratique du peuple allemand, avec le plein accord de la communauté internationale.

Cette année a été une année d'espoir, malgré les nombreux problèmes graves qui continuent de se poser dans la vie internationale. Avec la fin de la confrontation Est-Ouest, nous avons enfin commencé à déboucher sur un véritable monde d'après-guerre dans lequel les institutions de l'ordre international, mises en place après la seconde guerre mondiale, pourraient enfin fonctionner comme prévu.

Et voilà qu'un défi soudain et inattendu met à rude épreuve cet espoir et ces institutions. Un Etat Membre de l'Organisation, membre éminent du Mouvement des non-alignés et de la Ligue arabe, a attaqué et envahi un autre Membre par la force en prétendant vouloir l'annexer en violation flagrante du droit international et des dispositions les plus fondamentales de la Charte.

Nous devons donc maintenant répondre à une question extrêmement grave. Notre système de sécurité collective, d'action commune contre un Etat Membre qui commet un acte d'agression, fonctionne-t-il comme il le devrait? Dans la négative, ou si la volonté de la communauté internationale de défendre un système d'ordre, de justice et de droit entre les nations vacille, qui défendra les faibles contre les puissants?

M. Collins (Irlande)

Face à l'agression iraquienne, le Conseil de sécurité a agi d'une façon décisive qui est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Un degré extraordinaire de consensus a été atteint entre les Etats membres du Conseil de sécurité et des Nations Unies dans leur ensemble. Nous souscrivons au principe de l'inadmissibilité du recours à la force pour régler les différends entre Etats. Une convergence de vues s'est révélée possible sur les mesures à prendre pour s'opposer au recours à la force dans ce cas.

L'Irlande croit qu'il est de la plus grande importance qu'une solution politique soit trouvée par le biais de la pleine mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. L'Iraq doit se retirer du Koweït et le Gouvernement légitime de ce pays doit être rétabli. En attendant, les pressions économiques et politiques décidées par le Conseil de sécurité doivent être maintenues. La communauté internationale doit clairement indiquer qu'un comportement tel que l'invasion du Koweït par l'Iraq est absolument inacceptable. Si le droit international n'est pas respecté, aucun d'entre nous n'est en sécurité. Par l'intermédiaire des Nations Unies, nous devons réaffirmer avec efficacité la primauté du droit.

Avec ses partenaires de la Communauté européenne, l'Irlande appuie pleinement les résolutions du Conseil de sécurité déjà adoptées à l'égard de la crise dans le Golfe. La sécurité et le bien-être de nos citoyens qui se trouvent bloqués dans le Golfe parce qu'ils se trouvaient au Koweït ou en Iraq au moment de l'invasion sont, et resteront, une priorité pour mon gouvernement. Avec nos partenaires, nous faisons tout notre possible pour résoudre les difficultés auxquelles font face les citoyens irlandais en raison des agissements irakiens. Nous poursuivrons nos efforts pour leur permettre de quitter ces deux pays, s'ils le désirent. Nous insistons pour que les droits des ressortissants irlandais et des ressortissants d'autres pays soient respectés.

Le crise du Golfe a démontré l'importance des Nations Unies. C'est le lieu où la volonté collective de la communauté internationale peut s'exprimer dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est ici que nous pouvons établir les paramètres d'un ordre mondial plus sûr et plus stable, maintenant que la guerre froide peut être reléguée dans l'histoire. Un bon début a été fait dans des circonstances très difficiles. La capacité des Nations Unies d'agir dans de telles situations est l'élément clef sur lequel reposent les garanties dont nous avons tous besoin.

M. Collins (Irlande)

Le rôle des Nations Unies dans le règlement pacifique des conflits régionaux au cours de l'année écoulée doit être salué comme un grand pas en avant. Les Nations Unies ont une tâche légitime dans la définition de normes internationales pour des élections libres et honnêtes. Le succès électoral obtenu en Namibie justifie les efforts inlassables des Nations Unies au cours des 25 dernières années pour amener la liberté et la démocratie dans ce pays. Le Nicaragua est un autre exemple des effets positifs que l'action de l'Organisation peut avoir dans ce domaine.

L'accord tant attendu entre les parties au Cambodge et les démarches positives en vue d'une solution pacifique aux conflits au Salvador et au Sahara occidental devraient rapidement permettre à l'Organisation de consolider son expertise dans le suivi des élections et de promouvoir la tradition démocratique dans des régions où elle n'existait pas auparavant.

Le rôle de maintien de la paix des Nations Unies continue de faire l'objet d'un intérêt vif, ce qui restera probablement le cas dans un avenir prévisible. Si le maintien de la paix doit continuer de faire partie intégrante des activités de l'Organisation dans le domaine de la paix, il faut - je le répète, il faut - qu'on lui accorde un appui politique et financier satisfaisant.

Le mandat donné à nos forces de maintien de la paix n'est jamais aisé. Nos forces agissent dans des conditions difficiles, voire souvent hostiles. Leur motivation pour servir les intérêts nobles de la paix et de la stabilité ne fait et ne doit faire aucun doute. Tous les efforts doivent être faits au niveau politique pour faire en sorte que cet engagement ne soit pas vain.

Si je m'étends à ce sujet, c'est parce que mon pays a donné généreusement lorsqu'on le lui a demandé, et parce qu'il croit en l'importance de ce rôle. L'Irlande participe notamment à la FINUL depuis sa création en 1978, ce qui n'a pas été sans coût humain. Trente et un soldats irlandais sont morts au service de la FINUL, dont 11 sous le feu de l'ennemi. Notre participation se poursuivra cependant pour exprimer concrètement l'appui de l'Irlande aux efforts déployés pour amener la paix au Liban.

Si les Nations Unies souhaitent s'acquitter des fonctions accrues dans le domaine du maintien de la paix, elles doivent obtenir des ressources adéquates à cette fin. Un bon financement, des directives claires et la volonté politique de ses membres sont nécessaires pour garantir un effort soutenu. Notre objectif

M. Collins (Irlande)

maintenant est d'égaliser les efforts des années passées afin que le système des Nations Unies puisse jouer pleinement son rôle dans la promotion de la paix et de la démocratie sur le plan international.

La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales est consacrée dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans les traités internationaux sur les droits de l'homme qui guident tant de nos activités dans ce domaine.

En décembre 1989, l'Irlande a ratifié le Pacte international sur les droits civils et politiques et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. En même temps, l'Irlande a adhéré au Premier Protocole facultatif au premier de ces deux pactes, qui permet à des individus de présenter des plaintes. Je réaffirme donc l'attachement sans réserve de l'Irlande aux principes consacrés dans ces deux pactes et aux pratiques qui en découlent.

Il y a, dans le monde, des pays où la situation des droits de l'homme n'est pas encore satisfaisante et des pays où il existe encore des systèmes politiques et sociaux dans lesquels les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont violés. L'opinion publique irlandaise continue de suivre avec préoccupation les menaces qui continuent de peser sur les droits de l'homme.

M. Collins (Irlande)

Nous nous félicitons de l'amélioration continue des relations Est-Ouest et des événements réellement révolutionnaires survenus en Europe centrale et orientale. L'ordre politique et social qui a été établi à la suite de la seconde guerre mondiale a été rejeté par la volonté clairement exprimée de la population, au départ par des manifestations de masse pacifiques et ensuite par des élections démocratiques. Dans la plupart de ces pays, les systèmes politiques et économiques moribonds ont été remplacés par de nouvelles démocraties vibrantes qui sont maintenant consolidées, pendant que des réformes sont en cours pour mettre en place des systèmes économiques orientés vers le marché.

Le processus de l'unification allemande qui s'est déroulé rapidement constitue un symbole important de ces changements. Cette unité est un facteur positif du développement de l'Europe dans son ensemble et de la Communauté européenne en particulier. Elle se déroule librement et démocratiquement, en respectant pleinement les accords, les traités pertinents et tous les principes définis par l'Acte final d'Helsinki, dans le cadre du dialogue et de la coopération Est-Ouest. Nous saluons chaleureusement ces événements et nous nous engageons à les soutenir par tous les moyens appropriés, que ce soit par le biais d'une action bilatérale ou de notre appartenance à la Communauté européenne.

La tendance positive générale est encourageante et donne à penser qu'il est possible d'établir de nouvelles relations pour remplacer la méfiance qui a dominé l'Europe pendant presque 45 ans et l'affrontement entre deux alliances mutuellement antagonistes et méfiantes. La division artificielle de l'Europe doit céder la place à une unité fondée sur la confiance mutuelle, la reconnaissance d'une identité européenne commune et l'interdépendance. Selon nous, le meilleur moyen pour ce faire est de renforcer et de développer le processus élaboré par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en tant que cadre propice à l'instauration d'une paix et d'une coopération durables en Europe. Il est clair que les décisions qui seront prises lors du prochain Sommet à Paris au mois de novembre revêtiront une importance capitale à cet égard. Nous espérons vraiment réaliser des progrès significatifs dans la préparation de ce sommet ici à New York la semaine prochaine.

Les événements survenus récemment au Moyen-Orient ont une fois encore démontré que malgré l'amélioration des relations Est-Ouest, la stabilité internationale est menacée par des démarches contraires à la sécurité, qui se traduisent souvent par

M. Collins (Irlande)

un armement accru et par des efforts destinés à obtenir des armes dangereuses de destruction massive. Nous continuons de croire que la sécurité véritable ne peut être obtenue que grâce à une démarche collective qui s'efforce d'accroître la confiance entre les nations et de supprimer la crainte d'une attaque en éliminant les moyens de mener la guerre et, en tout premier lieu, les armes nucléaires.

L'Irlande continue d'appuyer fermement et sans réserve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous estimons que le degré de consensus auquel nous sommes parvenus sur un grand nombre de questions lors de la quatrième Conférence d'examen du Traité qui s'est tenue récemment renforcera le régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble. Tout en regrettant que la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter un document final, nous estimons que les discussions ont renforcé l'attachement au Traité et nous serons heureux de redoubler d'efforts pour que l'issue de la Conférence d'examen de 1995 et de l'Accord sur l'extension de ce traité vital soient couronnés de succès.

En tant qu'étape vers l'objectif de l'élimination de toutes les armes nucléaires, l'Accord sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires et la conclusion rapide d'un traité d'interdiction globale constitueraient la seule preuve évidente que les Etats dotés d'armes nucléaires sont prêts à achever un désarmement nucléaire et déterminés à limiter le développement qualitatif de la course aux armes nucléaires. Nous espérons que des progrès seront réalisés rapidement à cette fin.

Nous attendons également la prompte conclusion d'un accord international interdisant la production, la possession et l'utilisation des armes chimiques. Nous sommes convaincus que l'accord survenu récemment entre les Etats-Unis et l'URSS pour réduire sensiblement leurs stocks d'armes chimiques et pour mettre fin à la production de ces armes facilitera les progrès dans les négociations sur une interdiction universelle.

Le conflit au Cambodge a provoqué des pertes et des souffrances humaines considérables parmi la population cambodgienne. Ces 20 dernières années, le pays a connu la mort et la destruction sur une très vaste échelle. Nous sommes très encouragés par les efforts déterminés que la communauté internationale a déployés au cours de l'année dernière en vue de parvenir à une solution juste et durable de cette tragédie, une solution qui prévoierait le droit fondamental du peuple cambodgien de décider de son propre avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère.

M. Collins (Irlande)

Nous nous félicitons du rôle envisagé pour les Nations Unies dans la recherche de la paix et de la justice pour ce pays troublé. Nous devons demeurer fermement et résolument dans l'engagement que nous avons pris d'assurer au peuple cambodgien un avenir où il pourra jouir de la paix, de la sécurité et de la prospérité véritables.

Nous sommes heureux des progrès réalisés au cours de l'année écoulée en Afrique du Sud et notamment du dialogue qui s'est amorcé entre le Président De Klerk et l'African National Congress (ANC).

Nous avons enfin des raisons de croire que les nuages qui assombrissaient l'Afrique du Sud sont sur le point de se dissiper. La levée de l'interdiction des organisations politiques, la libération de Nelson Mandela, la levée partielle de l'état d'urgence et la suppression du Separate Amenities Act constituent des pas importants vers l'abolition de l'apartheid. Toutefois, des obstacles importants restent à surmonter, avant que l'on puisse dire que le système d'apartheid a été démantelé. Le Population Registration Act, le Group Areas Act et le Land Act, clefs de voûte de l'apartheid, sont toujours en vigueur. La grande majorité de la population d'Afrique du Sud n'exerce toujours pas un droit de l'homme fondamental, le droit de vote. Il est essentiel que les négociations devant aboutir à une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique puissent se dérouler sans tarder.

Nous espérons vivement que tous ceux qui oeuvrent au règlement pacifique des problèmes d'Afrique du Sud pourront réussir à surmonter la vague de violence la plus récente qui met en péril les progrès réalisés au cours des derniers mois.

Nous sommes également encouragés par l'évolution positive survenue récemment sur la péninsule coréenne. Nous nous félicitons notamment de la tenue de la réunion historique des Premiers Ministres de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, et nous espérons qu'un dialogue intensifié permettra d'améliorer le climat de confiance mutuelle et de compréhension. Nous espérons sincèrement que le peuple coréen sera pleinement représenté aux Nations Unies dans un proche avenir. L'entrée simultanée des deux Corée aux Nations Unies peut contribuer au processus tendant à désamorcer les tensions dans la péninsule. Cela constituerait également un avantage pour notre organisation, en la rapprochant sensiblement de sa vocation universelle.

Ces derniers mois, nous nous sommes concentrés, à juste titre, sur la nécessité d'aboutir à une solution rapide et pacifique dans la crise du Golfe, mai-

M. Collins (Irlande)

nous ne devons cependant pas oublier l'autre grave source de tension au Moyen-Orient que représente le conflit arabo-israélien. L'Irlande partage la position de ses partenaires de la Communauté européenne selon laquelle l'agression de l'Iraq contre le Koweït représente une injustice supplémentaire pour le peuple arabe dans la mesure où elle a retardé la recherche de progrès vers une solution aux problèmes de la région, tels que le conflit arabo-israélien et la situation au Liban.

Nous devons reprendre le processus de paix afin de parvenir à un règlement global dans le cadre d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des représentants du peuple palestinien.

La région du Moyen-Orient a connu une vague de prises d'otages au cours de ces dernières années. Tous les Irlandais se sont réjouis de la libération récente de notre compatriote, Brian Keenan, après presque quatre ans et demi de captivité. Certains autres otages au Liban ont été également libérés l'an dernier. Je me réjouis que ces personnes innocentes aient pu rejoindre leurs familles et leurs amis. J'espère sincèrement que tous les otages, peu importe où et par qui ils sont détenus, seront relâchés. Je lance un appel à ceux qui détiennent ces otages et à ceux qui sont en mesure de les influencer de procéder à leur libération immédiate, inconditionnelle et sûre.

M. Collins (Irlande)

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, lors de laquelle j'ai eu le privilège de faire une déclaration au nom de la Communauté européenne, a fourni une occasion opportune de débattre d'expériences récentes et d'établir des directives générales pour le développement fructueux dans les années 90. La Déclaration consensuelle adoptée lors de la session extraordinaire définit les responsabilités de chaque pays en développement à l'égard de son propre développement et de la mise sur pied de politiques économiques favorables à cette fin. Elle reconnaît en même temps la responsabilité des pays développés de promouvoir une croissance économique internationale soutenue et d'accorder d'importants fonds au développement à des conditions de faveur.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 3 au 13 septembre 1990, a adopté un Programme d'action pour les années 90 afin de s'attaquer à l'ensemble des très difficiles problèmes de développement qu'affrontent les pays moins développés. Leurs besoins particuliers et ceux des autres pays en développement doivent constamment rester présents à notre esprit.

La protection de l'environnement demeure l'une des questions les plus préoccupantes pour tous nos peuples, surtout en ce qui concerne les très graves problèmes écologiques auxquels font face les pays d'Europe centrale et orientale. J'espère que, en collaboration avec ces pays, il sera possible de se mettre d'accord sur un ensemble de mesures précises qui contribueront à remédier aux conséquences des longues années de négligence de l'environnement dans cette partie du monde.

L'adoption d'une importante Déclaration sur l'environnement par le Conseil de l'Europe, à sa réunion le 26 juin dernier à Dublin, constitue un indice clair de l'importance qu'accorde la Communauté européenne aux questions écologiques. La Déclaration comprend un énoncé des droits fondamentaux pour un environnement propre et sain, qui, selon la Communauté, devrait être garanti à tous ses citoyens. Elle met l'accent sur l'importance de la coopération internationale à cette fin et reprend notre position commune sur notre responsabilité collective envers la protection de l'environnement de notre planète.

M. Collins (Irlande)

Nous avons souligné dans le passé les dangers que représente le passage de sous-marins nucléaires dans la mer d'Irlande et en d'autres endroits d'intenses activités de pêche et de transports. Nous ne pouvons ignorer la possibilité, voire la probabilité qu'un accident survienne tôt ou tard, avec les conséquences catastrophiques qui s'ensuivraient pour mon pays. En plus des armes que transportent ces sous-marins, leurs unités de propulsion nucléaire sont elles-mêmes une cause d'inquiétude. Comme de nombreux pays nordiques, nous insistons sur la nécessité d'étudier la possibilité de définir un accord sur des politiques de sécurité pour les réacteurs nucléaires en mer.

Dans les derniers mois, des indices ont montré qu'il existe peut-être une volonté de toutes les parties de s'attaquer au problème de l'Irlande du Nord d'une façon qui pourrait apporter une solution durable. L'ampleur de cette volonté à ce sujet pourra être évaluée dans les semaines et les mois à venir. Quant à lui, mon gouvernement réaffirme qu'il est prêt à faire tout son possible pour créer les conditions et le cadre dans lesquels des pourparlers utiles pourraient être entrepris le plus tôt possible.

Nous ne minimisons pas les difficultés qui nous attendent. Les participants éventuels aux pourparlers diffèrent d'opinion, parfois profondément, quant à leur perception du passé et à leurs aspirations pour l'avenir. Mais nous sommes encouragés par le fait qu'une analyse commune du problème commence à se faire jour. Pour la première fois peut-être en 60 ans, une approche commune est en cours d'élaboration. Toutes les parties divisent maintenant le problème en trois parties : au sein de l'Irlande du Nord, entre les deux parties de l'île d'Irlande et entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. La tâche immédiate consiste à déterminer s'il est possible de trouver des structures de discussions qui traduiront correctement l'interdépendance de ces trois parties vitales.

Depuis maintenant cinq ans l'Accord anglo-irlandais sert de base aux relations anglo-irlandaises. L'Accord n'est pas une simple déclaration de principe mais aussi un programme d'action. C'est cet élément dynamique qui donne à l'Accord sa force et sa vitalité. Les cinq dernières années ont vu d'importants progrès s'accomplir grâce à cet accord, dont une nouvelle loi plus stricte sur l'équité en matière d'emploi, un maintien de l'ordre plus impartial lors de la saison des défilés, un programme de redressement économique pour West Belfast et la création du Fonds international pour l'Irlande, avec l'appui généreux des Etats-Unis, de la Communauté européenne, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

M. Collins (Irlande)

Toutefois, une évaluation honnête de la situation doit aussi mentionner le chemin qui reste à parcourir. Des questions fondamentales demeurent au sujet du rôle et du comportement du régiment de l'Armée britannique recruté localement, le Ulster Defence Regiment, des questions davantage mises en évidence par des allégations de collusion et autres questions liées dont fait mention le rapport Stevens. Le harcèlement des membres de la communauté nationaliste par des éléments des forces de sécurité continue d'être une source de très importantes préoccupations. Du côté économique, il reste à voir si le programme de redressement économique pour West Belfast correspondra réellement à l'ampleur du problème et si la nouvelle loi sur l'équité en matière d'emploi aura un effet tangible sur les déséquilibres actuels affectant la main-d'oeuvre.

Les questions fondamentales dont traite l'Accord anglo-irlandais, soit l'identité, l'égalité et la confiance, sont au coeur des problèmes de l'Irlande du Nord. Dans toute nouvelle entente peuvent être trouvées des façons plus efficaces et globales de traiter ces problèmes, mais les questions fondamentales ne peuvent être ni écartées ni minimisées. Ceux qui demandent la mise en place d'un nouvel accord doivent comprendre qu'il est nécessaire de donner à la communauté nationaliste l'assurance que l'intention est d'aller de l'avant et non de reculer. Les souvenirs de 60 ans d'administration et de discrimination de Stormont ne s'effacent pas facilement, surtout que, pour de nombreux nationalistes, ils sont très activement entretenus par l'expérience permanente du contrôle unioniste au niveau local.

Le besoin de garanties ne se limite évidemment pas à une seule communauté. Nous comprenons parfaitement les préoccupations des Unionistes, leurs craintes et les sentiments de menace que ressentent de nombreux membres de leur communauté. Nous savons que notre compréhension de la position des Unionistes serait nettement meilleure si nous avions des discussions directes avec eux. C'est pourquoi nous avons si souvent et si sincèrement dit que nous étions prêts à entamer un dialogue avec les dirigeants de leur communauté. Il y a tant de questions exigeant des discussions entre nous qu'il n'est certainement de l'intérêt de personne que des barrières artificielles viennent entraver un tel dialogue.

Je souhaite finalement que cette instance soit informée d'un développement particulièrement positif dans les relations anglo-irlandaises depuis notre dernière assemblée générale. Trois affaires remontant au milieu des années 70 à propos

M. Collins (Irlande)

desquelles: était largement répandue l'idée que des Irlandais avaient été injustement condamnés par des tribunaux britanniques, soit celles des quatre de Guildford, de la famille Maguire et des six de Birmingham, ont fait l'objet de sérieuses préoccupations de mon gouvernement et jeté une ombre sur les relations anglo-irlandaises.

Au cours de l'année écoulée, l'innocence des quatre de Guildford a finalement été prouvée, et les deux autres affaires semblent bien sur la voie d'être résolues. Le récent renvoi à la Cour d'appel de l'affaire des six de Birmingham constitue un événement important et bienvenu. Ces six personnes ont déjà passé 16 ans en prison. Je sais que toutes les personnes sensibilisées à ce cas partageront l'avis de mon gouvernement quant à la nécessité urgente de trouver à cette affaire une solution satisfaisante dans les plus brefs délais.

La communauté internationale et cette organisation devront utiliser un important défi dans un avenir proche. Il s'agit aussi d'une occasion d'établir un ordre mondial plus acceptable. Les premiers pas sont encourageants. Consacrons-nous tous, au sein des Nations Unies, à soutenir l'effort nécessaire à cette fin. Des résultats fructueux nous sont promis. Ils sont de la plus grande importance pour notre avenir collectif.

La séance est levée à 20 h 15.